



Le Ministre d'Etat

Cotonou, le 11 NOV 2024

N° 2983-0 /MEF/DC/SGM/DGML/DGCA/SET/DAEM/SP

## Autorisation d'acquisition de matériel roulant motorisé

- Références :**
- Lettre n° 126-2024/UAC/EPAC/CoE-EIE/SPM du 24 septembre 2024 ;
  - Note n° 2024/0870-C/MEF/DC/SGM/DGML/DGCA/SET/DAEM/SP du 21 octobre 2024.

Suite à la requête, objet de la lettre citée en référence et conformément à la lettre de notification de crédits n° 028-C/MEF/DC/SGM/DGB/DPPSB/SPSB du 04 janvier 2024, j'autorise le **College of Engineering-Energie, Infrastructure de transport et Environnement (CoE-EIE) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) à acquérir, à un prix compétitif, un (01) bus de trente (30) places.**

L'acquisition de ce matériel motorisé est prévue dans le plan de travail annuel, gestion 2024 du CoE-EIE et intervient dans le cadre du financement des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'Impact sur le développement. Elle permettra d'assurer le déplacement des cadres, chercheurs et doctorants de haut niveau de l'UAC pour des formations.

**La dépense relative à cette acquisition est financée par la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement.**

La procédure d'acquisition sera conduite suivant les exigences des deux bailleurs dont l'avis de non objection est joint au dossier.

Le règlement de la facture est subordonné à la production du procès-verbal de réception et du compte rendu de la mise en condition normale d'utilisation dudit véhicule.

**Le matériel roulant motorisé à acquérir, conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur au Bénin, doit être âgé de dix (10) mois au plus avec l'index du compteur à moins de cent (100) kilomètres à la date de livraison.**



Romuald WADAGNI  
Ministre d'Etat

# SONAEC

SOCIÉTÉ NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'ÉQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.  
R.C. N° 14 586 - B  
IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'ÉQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, RENAULT-TRUCKS, HYUNDAI, ET RENAULT  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E-Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810

Code de l'acheteur :	CT89292
Nom de l'acheteur :	UAC /COE-EIE
Référence :	C N°6012-2021/UAC
Catégorie comptable :	HT/HD
IFU de l'acheteur :	4202112544221
Tél. de l'acheteur :	97094968
RCCM :	
Adresse :	ABOMEY -CALAVI

## Facture de vente

Depot  
ENTREPOT FICTIF VENDEUR -----

POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN VEHICULE

### Informations supplémentaires

CHASSIS : KMJHG17CPNC500840 MOTEUR : D4DCNJ700755  
IMMATRICULATION : CA 8657 RB  
CONTRAT DE MARCHÉ N°6012-2021/UAC/AC/CCMP/CoE-EIE/SPM du 24/12/21

NUMERO	DATE	REFERENCE	REFERENCE D'ORIGINE
FDC00143	14/09/2022	C N°6012-2021/UAC	

Reference	Designation	Qty.	P.U. Net TTC	Total Net TTC	Taxe Spec	TVA	AIB
BUS_HYUNDAI_CO UNTY	BUS HYUNDAI COUNTY 4X2 30 PLACES DIESEL 04 CYLINDRES (A)	1	40 500 000	40 500 000			

Pr le depot

**SO.N.A.E.C.**  
DEPARTEMENT  
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT

Total HT Brut	40 500 000
Remise	0
Total HT Net	40 500 000
Total TTC	40 500 000
Aib	0
Montant Total (HT/HD)	40 500 000
Acompte	0
Net A Payer	40 500 000

*Pour acquit  
Cotonou le 14/09/2022  
[Signature]  
COTE N° 1015697  
Exp. le 30/09/2022*

Arrêté la présente facture à la somme  
hors taxe hors douane de : quarante millions cinq cents mille cfa.



Code MECeF/DGI  
L6NE-HTLG-67W7-MUER-UTPI-LPOE  
MECeF NIM : ED04000102  
MECeF Compteurs : 21387/22211 FV  
MECeF Heure : 15/09/202208:51:39

PENALITES ENCLUSES EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT  
NOTES FACTURES SONT PAYABLES A 30 JOURS DATE DE FACTURATION  
LE NON RESPECT DE L'ECHÉANCE, DONNE DROIT A LA SONAEC A DES PENALITES DE 1% PAR  
JOUR DE RETARD CALCULEES SUR LES SOMMES EXIGIBLES ET NON PAYEES A NORME DATE  
SUR LA PERIODE ALLANT DE LA DATE D'EXIGIBILITE JUSQU'A LA RECEPTION DES FONDS PAR  
LA SONAEC ET ENTRAINEERA LA PENALITE DU COPRTE CLIENT  
TOUTE PIECE LIBREE RESTE LA PROPRIETE DE LA SONAEC JUSQU'AU REGLEMENT INTEGRAL DE  
DE LA FACTURE  
TOUTE PIECE VENDUE NE SERA NI REMISE NI ECHANGEE. CES PIECES ETANT IMPORTÉES,  
LEURS PRIX SONT SENSIBLES A UN RAJUSTEMENT EN FONCTION DU COURS OFFICIEL  
EURO/CFR LE JOUR DE PAIEMENT (taux = 855,957 FCFA)



Code MECeF / DGI

**YMA2-ADVA-T2DO-XEZM-SYFS-X6NU**

MECeF Nim	ED04000425	
MECeF Compteurs	208285 / 228200 FV	
MECeF Heure	26/03/2025 11:11:47	

### Facture Matériel



N° Facture : FVN16347  
 Date Facture : 26/03/25  
 Etablissement : COTONOU  
 Date de commande : 25/06/24  
 Notre réf. commande : CVV17268 / BCVNCOTA0009756  
 Votre réf. commande :  
 Code vendeur : 5  
 Vendeur : ctchibozo Clara  
 Emetteur Facture : AOGOULO  
 Imprimé par : AOGOULO  
 N° de Client : 03423  
 Identif. intracom. :  
 Identifiant fiscal : 4202112544221  
 Registre du com. :  
 Article imposition :  
 N° d'exonération :  
 Date de Livraison : 26/03/25  
 Page : 1

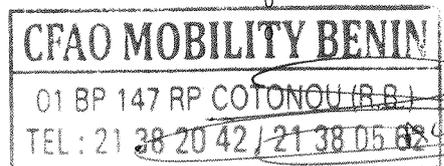
COE-EIE  
 BP 526 ABOMEY CALAVI  
 ABOMEY- CALAVI, 02  
 BENIN

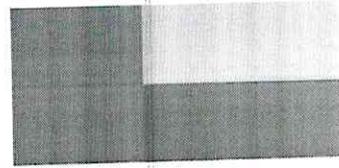
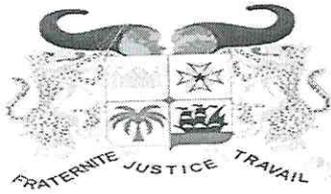


Régime de taxe : Hors TVA

N°	Désignation	Qté	Prix unitaire HT	Montant net HT	Tax	TVA %
HZB70L-ZGMSS A3	1 Toyota Coaster 4.2L Bus Comfort Safet	1	49 750 000	49 750 000	A	-
	VIN : JTGABAB8906712756					
	Coloris : WHITE MD.GRAY					
4R-ASS	ASSURANCE	1	0	0		
4R-VISITE	VISITE TECHNIQUE	1	0	0		
CENTRETIEN	CARE 2ANS OU 15 000 KM	1	0	0		
FRAIS CFAO MOBILITY BENIN	D'ENREGISTREMENT	1	0	0		

Védoko, Route de Lomé 01 BP 147 R.P Cotonou ( Rép. Bénin )  
 Tél : (229) 21 38 05 62 - 21 38 40 90 - Fax: (229) 21 38 14 74  
 Agence Parakou : 03BP337 Parakou Tél : 23 61 17 17 / 62 32 93 93  
 cfaomobilitybenin@cfao.com N° INSAE : 2455010295267 N°: IFU : 3200800595011  
 Capital : 313 680 000 FCFA





RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

\*\*\*\*\* \_ \*\*\*\*\*

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

\*\*\*\*\* \_ \*\*\*\*\*

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

\*\*\*\*\* \_ \*\*\*\*\*

ÉCOLE POLYTECHNIQUE D'ABOMEY-CALAVI (EPAC)

\*\*\*\*\* \_ \*\*\*\*\*

COLLEGE OF ENGINEERING-ENERGIE, INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT (CoE-EIE)

\*\*\*\*\* \_ \*\*\*\*\*

COMITE DE RECEPTION

## Passation des marchés de fourniture

### PROCES-VERBAL DE RECPTION

N° 009-2025/MESRS/UAC/EPAC/CoE-EIE/SPM du 09 / 04 / 2025

**Objet** : Acquisition d'un mini bus pour les sorties pédagogiques, les supervisions, les visites d'entreprises et la coordination du CoE-EIE.

**Marché n°** : 1716/MEF/MESRS/UAC/EPAC/CoE-EIE/SPM du 22 novembre 2024

**Titulaire** : CFAO MOTORS BENIN SA

**Gestion** : 2024

**Imputation budgétaire** : 6242466230

**Financement** : Banque Mondiale (BM) & Agence Française de Développement (AFD)

AVRIL 2025

*[Handwritten signatures and initials]*

## PROCÈS-VERBAL DE RECEPTION

L'an deux-mil vingt-cinq et le mercredi neuf avril à 15 heures 00 minute s'est déroulée au siège du College of Engineering-Energie, Infrastructure transport et Environnement (CoE-EIE) de l'Université d'Abomey-Calavi sis à l'École polytechnique d'Abomey-Calavi de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), la réception d'un mini bus Toyota COASTER livré par le fournisseur **CFAO MOTORS BENIN SA** dans le cadre de l'exécution du marché n° 1716/MEF/MESRS/UAC/EPAC/CoE-EIE/SPM du 22 novembre 2024.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n° 061-a/UAC/EPAC/CoE-EIE/SPM du 02/04/2025, les membres dont les noms suivent :

Président : le Coordonnateur du CoE-EIE ou son représentant ;

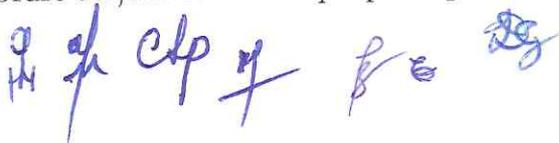
Rapporteur : le Spécialiste en Passation des Marchés du CEA-Impact ou son représentant ;

### Membres :

- le Responsable Financier du CEA-Impact ou son représentant ;
- le Directeur Général du Matériel et de la Logistique ou son représentant ;
- le Chef Matériel de l'EPAC ou son représentant ;
- le Comptable du CoE-EIE.

Ladite réception a été effectuée en présence du représentant du fournisseur **CFAO MOTORS BENIN SA**.

Au début de la séance, le Président du comité après avoir fait le point des membres présents, a annoncé l'ordre du jour dont l'unique point porte sur la réception du mini bus livré par le fournisseur.



N° d'ordre	Désignations	Quantités	Observations
01	TOYOTA COASTER de type HZB 70L/CO Fourgon, 30 places, immatriculation CH 4078 RB, Visite technique 1 an, Assurance tous risques 1 an, Entretien 02 ans ou 15 000 kms le premier terme éciu offert.	1	RAS

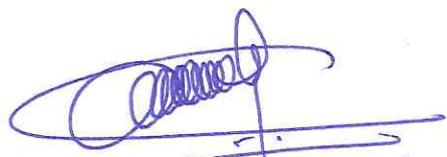
Conformément aux termes et conditions du marché, le fournisseur a livré ledit bus dans le délai prescrit.

Après les vérifications d'usage, le comité a constaté avec satisfaction que le bus livré est conforme aux spécifications techniques exigées dans le contrat et a, en conséquence prononcé sa réception, les jours, mois et an ci-dessus mentionnés.

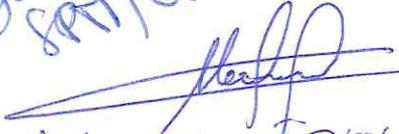
Fait à Abomey-Calavi, le 09 avril 2025

Ont signé

  
 Gregoire P. GNANYI  
 RSE/CEA

  
 Dr. CHETANGNY Patrice Koffi  
 RSE/CE-EIE  
 Représentant le Commanditaire

  
 GUYEREMON elchant  
 Rept/DGRI/DGCA.

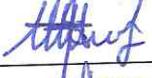
  
 Hector A. NOUNAGNON  
 Ingénieur Mécanicien  
 Comptable. Matières de l'EPAC

  
 Charlemagne ZIDANENE  
 Comptable CCE-EIE

  
 CLARA TCHIBISO  
 CFAO nobility

  
 Pierre G. ASSOGBA  
 RSE/CEA

**LISTE DE PRESENCE A LA RECEPTION DU VEHICULE DU CoE-EIE**

N°	Prénoms et Noms	Structures	Contacts	Signatures
01	CHETANIGNY Patrice Koffi	CoE-EIE RSE représentant Coordonnateur	01 96 17 97 80	
02	NOUNAGNON Hector Alexandre	Comptable Matricule / EPAC Ingénieur mécanicien	01 67 17 84 01	
03	GNANVI D. Grégoire	SPM/CEA	01 95 84 09 94	
04	GILBERT Eldner	DGMC/ DGCA.	02 97 28 37 2	
05	ASSOGBA G. Zierre	CoE-EIE RF	97 90 78 10	
06	ZOUNKIN Charlemagne	Comptable CoE-EIE	97 89 12 88	
07	TOKPASSI D. Pauline	chiffre	97 76 81 68	
08	YESSIE AGBOSSANTO H. Narcisse	C/COM CoE-EIE	01 97 09 61 21	
09	TCHIBOZO CLARA	Représentante CEAD NOBILITY	97 98 32 90	

10 N

# ORDRE DE PAIEMENT

(M)

(832)

ORDONNATEUR .....	Le Coordonnateur COE - EIE
GESTION .....	20 <i>DR</i>

IMPUTATION COMPTABLE

JOURNAL			
DEBIT	MONTANT	CREDIT	MONTANT

Comptable Assignataire : Agent Comptable

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	SOMME NETTE REVENANT AU CRÉANCIER		Année d'origine	Date (4) d'émission	N° du Bordereau	Numéro du Mandat (6)	Numéro du Paiement	IMPUTATION	SOMME MANDATÉE (9)	10	Retenues et Oppositions	
	11	11										
SONAREC	39 827 900	2022	24/10									
<p>Prélement de la facture n° FDC 00143 du 14/09/2022 relative au contrat n°: COE-2021/143 portant acquisition d'un matériel pédagogique pour les cartes pédagogiques au profit du COE-EIE</p>												
Timbre bon à payer	Pour acquit de la somme de <u> Trente neuf millions huit cent vingt sept mille sept cents francs CFA</u>		Arrêté le présent ordre de paiement à la somme de (col. 10): <u> Trente neuf millions huit cent vingt sept mille sept cents francs CFA</u>		Le Coordonnateur <i>A. M. S. S. S.</i>		Référence des oppositions 1055 18 3 402300 1055 18 3 402300 NET A PAYER 472300 NET A PAYER 39 827 900		NET A PAYER 39 827 900			

CNIS n°  
100156497  
Exp de 21/06/2022

*A. M. S. S. S.*  
A. M. S. S. S.

Le Coordonnateur  
*A. M. S. S. S.*



# SONAEC

SOCIÉTÉ NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'ÉQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.  
R.C. N° 14 586 - B  
IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'ÉQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, RENAULT-TRUCKS, HYUNDAI, ET RENAULT  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E-Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810

Code de l'acheteur : CT89292  
Nom de l'acheteur : UAC /COE-EIE  
Référence : C N°6012-2021/UAC  
Catégorie comptable : HT/HD  
IFU de l'acheteur : 4202112544221  
Tél. de l'acheteur : 97094968  
RCCM :  
Adresse : ABOMEY -CALAVI

## Facture de vente

Depot

ENTREPOT FICTIF VENDEUR

POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN VEHICULE

Informations supplémentaires

CHASSIS : KMJHG17CPNC500840 MOTEUR : D4DCNJ700755  
IMMATRICULATION : CA 8657 RB  
CONTRAT DE MARCHÉ N°6012-2021/UAC/AC/CCMP/CoE-EIE/SPM du 24/12/21

NUMERO	DATE	REFERENCE	REFERENCE D'ORIGINE
FDC00143	14/09/2022	C N°6012-2021/UAC	

Reference	Designation	Qty.	P.U. Net TTC	Total Net TTC	Taxe Spec	TVA	AIB
BUS_HYUNDAI_CO UNTY	BUS HYUNDAI COUNTY 4X2 30 PLACES DIESEL 04 CYLINDRES (A)	1	40 500 000	40 500 000			

Pr le DG A.P.O

*Pour acquit  
Cotonou le 14/09/2022  
A. Ivan  
pfe sonaec  
CNI n° 100156497  
Exp. le 21/09/2022*

Total HT Brut	40 500 000
Remise	0
Total HT Net	40 500 000
Total TTC	40 500 000
Aib	0
Montant Total (HT/HD)	40 500 000
Acompte	0
Net A Payer	40 500 000

**SO.N.A.E.C.**  
DEPARTEMENT  
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT

Arrêté la présente facture à la somme  
hors taxe hors douane de : quarante millions cinq cents mille cfa.



Code MECeF/DGI  
L6NE-HTLG-67W7-MUER-UTPI-LPOE  
MECeF NIM : ED04000102  
MECeF Compteurs : 21387/22211 FV  
MECeF Heure : 15/09/202208:51:39

PENALITES ENCOURUES EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT :  
NOS FACTURES SONT PAYABLES A 30 JOURS DATE DE FACTURATION.  
LE NON RESPECT DE L'ECHANCE, DONNE DROIT A LA SONAEC A DES PENALITES DE 1% PAR  
JOUR DE RETARD CALCULEES SUR LES SOMMES EXIGIBLES ET NON PAYEES A BONNE DATE  
SUR LA PERIODE ALLANT DE LA DATE D'EXIGIBILITE JUSQU'A LA RECEPTION DES FONDS PAR  
LA SONAEC ET ENTRAINE LA FERMETURE DU COMPTE CLIENT  
TOUTE PIECE LIVREE RESTE LA PROPRIETE DE LA SONAEC JUSQU'AU REGLEMENT INTEGRALE  
DE LA FACTURE  
TOUTE PIECE VENDUE NE SERA NI REMISE NI ECHANGE. CES PIECES ETANT IMPORTEES,  
LEURS PRIX SONT SUSCEPTIBLES DE REAJUSTEMENT EN FONCTION DU COURS OFFICIEL  
EURO/F.CFA LE JOUR DE PAIEMENT (1euro = 655,957 FCFA)



Abomey-Calavi, le 04 Août 2022

**PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 2 : ACQUISITION  
D'UN MINIBUS CLIMATISE DE 30 PLACES POUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES AU  
PROFIT DU CoE-EIE.**

REFERENCE: MARCHÉ N°6012-2021/UAC/AD/CCMP/CoE-EIE/SPM du 24/12/2021

AUTORITE CONTRACTANTE: COLLEGE D'INGENIERIE EN ENERGIE, INFRASTRUCTURE  
DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT (CoE.EIE)

BENEFICIAIRE: COLLEGE D'INGENIERIE EN ENERGIE INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT  
ET ENVIRONNEMENT (CoE.EIE)

DATE D'OUVERTURE DES OFFRES: 10 août 2021

DATE DE NOTIFICATION: 12 novembre 2021

TITULAIRE DU MARCHÉ: SONAEC

FINANCEMENT: EMPRUNT

Août 2022

*Handwritten signatures and initials in blue ink, including symbols like @, H, F, and others.*

## I- SYNTHESE

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi quatre (04) août, a eu lieu à l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi sur le campus d'Abomey-Calavi, la réception du marché relatif à l'acquisition d'un minibus climatisé de 30 places pour les sorties pédagogiques au profit du CoE-EIE exécuté par la SONAEC.

Etaient présentes à cette séance, les personnes ci-après (cf. liste de présence ci-jointe).

Conformément aux dispositions de l'article 5 du marché, le délai d'exécution est de quarante jours calendaires et court à compter de la date de notification de l'ordre de service d'exécution des prestations. La période d'exécution des prestations indiquée dans l'ordre de service est du 09 mars 2022 au 17 avril 2022. Par courrier N°121-2022/SONAEC/DG/DC du 07 avril 2022 et reçu le 08 avril 2022 au Secrétariat du SPM du projet, la SONAEC a évoqué certaines raisons liées à la guerre en Ukraine qui retardent la livraison et a fait une promesse pour l'arrivée du minibus pour fin mai 2022. Cet engagement n'a pas été respecté. C'est ainsi qu'une mise en demeure a été adressée et réceptionnée au titulaire du marché le 03 juin 2022 pour leur demander de livrer au plus tard le 10 juin 2022 sous peine de courir des pénalités de retard. La SONAEC a introduit un autre courrier le 09 juin 2022 pour accuser réception de la mise en demeure et a expliqué une fois encore les différentes difficultés qu'elle rencontre dans l'exécution dudit marché. La SONAEC a introduit la lettre de demande de livraison du minibus sur la date du 04 août 2022 par courrier N°184-2022/SONAEC/DG/DC du 02 août 2022.

## II- OBSERVATIONS

Il a été procédé à la vérification des caractéristiques du minibus de marque **HYUNDAI** numéro châssis **KMJHG17CPNC500840** immatriculé **CA 8657 RB** conformément aux spécifications du contrat. De cette vérification, aucune observation n'a été faite.

Il a été recommandé que le rodage du véhicule soit fait conformément aux dispositions du contrat ainsi que le service après-vente qui doit être assuré par la SONAEC.

 2

### III- CONCLUSION

Au regard de tout ce qui précède, la réception du minibus de marque **HYUNDAI** numéro **châssis KMJHG17CPNC500840** immatriculé **CA 8657 RB** Objet du marché N°6012-2021/UAC/AC/CCMP/CoE-EIE/SPM du 24/12/2021 a été prononcée sous réserve des vices cachés les jour, mois et an ci-dessus.

#### Ont signé

  
NOUNASTIEN Hector A  
Ingénieur en Mécanique

  
SOGNON J. Giboul  
SPM - CEA-IMPACT

  
GROMPHALVES Barilia  
Rept. CCMP SONEAC

  
FOURN Flous  
DGUL/DGOA/MEF

  
ANAGO  
Guy Fortuné

  
Charlemagne ZOUNEME  
Comptable CoE-EIE

  
Pierre G. ASSOGBA  
RF/CEA-IMPACT

  
AWIGNAN G. Ivan  
Rept/SONAEC



LISTE DE PRESENCE

**Objet :** RECEPTION DU MARCHE RELATIF A L'ACQUISITION D'UN MINIBUS CLIMATISE DE 39 PLACES POUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES AU PROFIT DU CoE-EIE (LOT 2).

Date : le 04/08/2022.

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE DE PROVENANCE	QUALITE	CONTACT et E-mail	EMARGEMENT
1	ZOUNEME Charlemagne	COE-EIE	Comptable	97891288 charlgen@univben.com	
2	BERNON J. G. Boul	CEA IMPACT	SPN	94540470	
3	FOURN Floris	DGML/DGCA	ED/DGCA	90259843	
4	NOUNAGNON Hector Alexandre	INGENIEUR MECANIQUE EPAC	Ingénieur	95406751	
5	GONCALVES Barilca	Rectorat- UAC	SA-CCIP	97446717	
6	ANAGO Guy Fortuné	EPAC/SM	C/SM	94250396	
7	ASSOGBA G. Reure	CEA-IMPACT	RF/CEA	97207810	
8	AWIGNAN G. Ivan	SONAEC	Rept/SONAEC	97979119 i.awignan@sonaec.com	
9					
10					



IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE RENAULT s.a.s - NISSAN - HYUNDAI  
RENAULT TRUCKS  
01 BP.2042 - COTONOU - TEL 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E-mail: direction@sonaec.bj  
REPUBLIQUE DU BENIN

**BORDEREAU DE LIVRAISON**

N° 0010820 / SONAEC

Bénéficiaire: Collège d'Ingenieurs en Energie Infrastructures et Environnement / CEE-EIE

Adresse: Abomey-Calavi / HAC

Réf. Bon commande du Fournisseur N° contrat 406012 du 24/12/2022

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Pour le trac et livraison d'un véhicule minibus HYUNDAI County de 30 places, diesel.	01	UN	
Châssis : KMJHG17CPC 500840			
Moteur : D4DC NJ700755			
Accessoires : 01 Toile de secours, 01 clé de torx, 01 manivelle, 01 ouc 01 paire de clé contact, 01 extincteur, 01 paire de triangles 01 manuel d'utilisation et de garantie, 03 clés mâle existante.			
Pour le Directeur Général et P.D.			
<p>Signature: <i>[Signature]</i>                  Diaboumou ZOUNENE                  Compagnon CEE-EIE</p> <p style="text-align: center;"><b>S.O.N.A.E.C.</b>                  DEPARTEMENT                  AUTOMOBILE &amp; EQUIPEMENT                  2401 le magne A NANI</p>			

*[Signature]*  
2022

**ATA**  
le Fournisseur

*[Signature]*  
NOUNAGNON  
Hector A

Cotonou, le 04 Août 2022  
(Nom et Qualité du Réceptionnaire)

*[Signature]*  
S. G. NON  
1 BP 11 - CEA - ITRMCT / C

REPUBLIQUE DU BENIN  
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MESRS)  
 UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

**MARCHE N° 6012 -2021/UAC/AC/CCMP/CoE-EIE/SPM du 24/12/2021**



M  
A  
R  
C  
H  
E  
S  
P  
U  
B  
L  
I  
C  
S

**STRUCTURE** COLLEGE D'INGENIERIE EN ENERGIE, INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT (CoE.EIE)

**OBJET DU MARCHE :** Lot 2 : Acquisition d'un minibus climatisé de 30 places pour des sorties pédagogiques au profit du CoE-EIE

**TITULAIRE** SONAEC  
 BP 2042-PK3 Route de Porto-Novo, République du Bénin, Tél : +229 21 33 11 72 / 31 11 72  
 E-mail: [direction@sonaec.com](mailto:direction@sonaec.com)

RESERVE A L'AUTORITE CONTRACTANTE		RESERVE A LA DNCMP	
DATE DE PUBLICATION AVIS	16 / 08 / 2021	DATE D'APPROBATION	24 / 12 / 2021
DATE D'OUVERTURE	08 / 09 / 2021	DATE DE NOTIFICATION	12 / 11 / 2021
DATE D'ATTRIBUTION	17 / 11 / 2021		
DELAI D'EXECUTION	40 jours calendaires	<b>F_CoE.EIE_767844</b>	

FINANCEMENT	INTERIEUR		%		
	EMPRUNT	X	100	%	
	AUTONOME			%	
	DON			%	

**NUMERO DE SIGMAP DU MARCHE** F\_CoE.EIE\_767844

**MONTANT DU MARCHE** HT/HTD **40 500 000 FCFA**

TYPE DE MARCHE	FOURNITURES	
	TRAVAUX	
	PRESTATIONS DE SERVICES	
	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	

MODE DE PASSATION	AOO	
	AOR	
	GRE A GRE	
	AMI	
	SOLLICITATIONS DE PRIX	
	DC DEMANDE DE PROPOSITION	

**AUTORISATION DE PROGRAMME : Annuel**

CREDIT DE PAIEMENT	IMPUTATIONS	MONTANT DE L'EMPRUNT	SOURCE DE FINANCEMENT
Année 2021	245	4 000 000 dollars	BANQUE MONDIALE



*Handwritten signature and initials*

MARCHÉ N° \_\_\_\_\_

ENTRE

**Le College of Engineering-Energie Infrastructure de Transport et Environnement (CoE.EIE)** de la République du Bénin, agissant au nom et pour le compte de l'État du Bénin, désigné ci-après par le terme « l'Autorité contractante », représenté aux présentes par Prof **Guy Alain ALITONOU**, agissant en qualité de Coordonnateur d'une part,

ET

*La Société SONAFEC* inscrit au registre de commerce sous le N° RCCM RB/COT/07 B 347 faisant election de domicile à BP 2042-PK3 Route de Porto-Novo, République du Bénin Tél : +229 21 33 11 71/21 33 11 72, Emails : [direction@sonafec.com](mailto:direction@sonafec.com), désigné ci-après par les termes « le Fournisseur », représenté aux présentes par **Monsieur Nicolas ADAGBE** agissant en qualité de *Directeur Général*, d'autre part.

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

#### **Article 1 - Objet du marché**

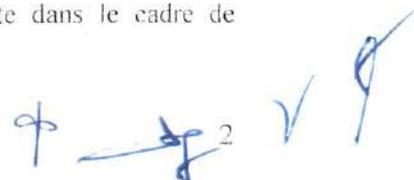
Le présent marché a pour objet la livraison de fournitures et la prestation de services connexes en d'autres termes la **fourniture d'un minibus de trente places pour les sorties pédagogiques au profit du CoE-EIE (Lot2)** par le Fournisseur pour le compte de l'Autorité contractante conformément aux dispositions des documents contractuels.

Il a été passé par la procédure d'Appel d'offre aménagée à l'article 29 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

#### **Article 2- Pièces contractuelles du marché par ordre de préséance**

Les pièces contractuelles qui constituent le présent marché prévalent les unes sur les autres dans l'ordre suivant en cas de contradiction entre elles :

1. le présent marché ;
2. la lettre de soumission du titulaire ;
3. l'acte d'engagement ;
4. la lettre de notification du marché adressée au titulaire par l'Autorité contractante ;
5. le PV de validation des résultats d'évaluation par la CCMP ;
6. les bordereaux des prix présentés par le titulaire, le bordereau des quantités, le bordereau des prix unitaires, calendrier de livraison, Essai, l'engagement du soumissionnaire à réaliser les services connexes au présent marché ainsi que toutes les garanties offertes par le titulaire à l'autorité contractante ;
7. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
8. le cahier des clauses techniques ;
9. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
10. le Cahier des Clauses Environnementales et Sociales (CCES) ;
11. le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
12. l'engagement du soumissionnaire relatif au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin ;
13. la déclaration de l'Autorité contractante relative au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin ;
14. les différents ordres de service pris par l'autorité contractante dans le cadre de l'exécution du présent marché.



### **Article 3 - Montant du marché et modalités de sa détermination**

Le montant du présent marché est arrêté à la somme de **quarante millions cinq cent mille (40 500 000) Francs CFA Hors douane Hors taxes**. Le présent marché est un marché *à prix forfaitaire*.

### **Article 4 : obligation des parties**

En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du fournisseur comme indiqué à l'article 6, le fournisseur convient de livrer le minibus objet du présent marché y compris la réalisation des services connexes et de remédier à ses défauts et insuffisances et dans le cas d'extrême défaillance de procéder au remplacement du minibus en conformité absolue avec les dispositions du présent marché. L'Autorité contractante convient de son côté de payer au fournisseur, au titre du minibus livré et des rectifications apportées à ses défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché.

### **Article 5-Délai d'exécution**

Le délai d'exécution du présent marché est **de quarante (40) jours calendaires** à compter de l'entrée en vigueur du marché.

### **Article 6 - Monnaie et mode de paiement**

Les règlements au profit du Fournisseur au titre du présent marché se feront en FCFA par virement bancaire sur le compte bancaire ouvert au nom de la société SONAEC au Bénin et dont le RIB est fourni à cet effet. Les modalités de règlement du marché sont spécifiées dans les CCAG et dans les CCAP.

Le paiement du montant du présent marché devra être effectué dans un délai de soixante (60) jours calendaires à compter du jour de la réception par l'Autorité contractante de la déclaration de créance après l'établissement de la preuve de l'exécution satisfaisante du présent marché.

### **Article 7 – Avances**

Il sera accordé au fournisseur, sur sa demande dans un délai n'excédant pas dix (10) jours calendaires à compter de la notification du marché approuvé et sans justification de débours de sa part une avance forfaitaire d'un montant maximum de 30% du montant initial du marché. Cette avance devra être couverte à 100% par une garantie bancaire à première demande en conformité avec les dispositions du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et de son Acte uniforme portant Organisation des sûretés. Le remboursement de cette avance est effectué lors du règlement du marché par déduction du montant intégral des avances consenties par l'autorité contractante du montant du marché.

### **Article 8 - Révision des prix**

Le prix du présent marché est ferme et non révisables.

### **Article 9- Informations sur le nantissement**

Le nantissement éventuel du présent marché doit être opéré conformément aux conditions fixées par les articles 103 et 104 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant du Code des marchés publics en République du Bénin. Les formalités de publicité prévues par la réglementation nationale en vigueur sur le nantissement des marchés et par les dispositions relatives au nantissement de l'Acte uniforme de l'OHADA sur le droit des sûretés doivent, en tout état de cause, être respectées.

### **Article 10- Régime fiscal, parafiscal et douanier**

Le présent marché est soumis aux régimes fiscal et douanier en vigueur en République du Bénin. Le titulaire est assujéti aux règles applicables aux marchés sur financement extérieur. Par ailleurs, il est tenu de se rapprocher de la Mission Fiscale des Régimes d'exception à la Direction Générale des Impôts pour obtenir le moyen de paiement correspondant au montant des droits de douane et de la TVA. Le fournisseur est assujéti au paiement d'une redevance de régulation fixé au taux de 0,5% du montant hors taxes du marché conformément aux dispositions de l'article 99 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin. Le montant de la redevance de

*Handwritten signature and initials in blue ink, including the number 3.*

régulation sera versé directement sur le compte épargne BJ 6600100100000010425073 de l'ARMP ouvert au trésor public.

#### **Article 11- Sous-traitance**

Le Fournisseur ne peut sous-traiter le minibus objet du présent marché.

#### **Article 12- Réception**

Le minibus objet du présent marché sera réceptionné lors de sa livraison par une commission de réception en conformité avec les règles en vigueur en République du Bénin.

Cette commission est composée comme suit :

- le Coordonnateur du projet CoE-EIE ou son représentant ;
- le Spécialiste en Passation des Marchés du projet CoE-EIE ou son représentant ;
- le Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'UAC ou son représentant ;
- le Responsable Financier du projet CoE-EIE ;
- le Comptable du projet CoE-EIE ;
- un ingénieur mécanicien mandaté par le projet CoE-EIE ;
- un représentant du garage central Administratif ;
- le fournisseur ou son représentant.

À la livraison du véhicule, la commission constate sa livraison après vérification satisfaisante de la conformité de ses spécifications techniques avec celles spécifiées au cahier des clauses techniques du présent marché et le bordereau de livraison sera signé par tous les membres présents. En cas de constat d'insuffisances mineures, elles seront dressées et notifiées au fournisseur qui dispose d'un délai de 30 jours calendaires pour remédier à ces insuffisances. Par ailleurs, le fournisseur est tenu de livrer un véhicule âgé de 10 mois au plus avec l'index des compteurs à moins de 50 KMS à la date de livraison conformément aux instructions du ministre des Finances.

Pour toute réception, le Fournisseur avisera l'Autorité contractante, par écrit, de la date à laquelle il estime que le véhicule sera livré.

À la suite de la livraison du véhicule par le fournisseur, un comité restreint composé d'un représentant du garage central et d'un ingénieur mécanicien représentant le projet CoE-EIE procédera à un essai technique pour le compte et à la charge du projet CoE-EIE en parcourant à bord du véhicule le trajet Cotonou-Parakou-Cotonou. Ce comité inventorie les insuffisances éventuelles constatées auxquelles le fournisseur devra remédier dans un délai qui ne saurait dépasser 30 jours calendaires.

En cas d'essai concluant ou de prise en compte certifiée des éventuelles observations mentionnées ci-dessus, la commission de réception réunie procède à la réception du véhicule et dresse un PV de réception qui est signé par les membres de ladite commission. Toutefois, cette réception ne désengage pour autant le fournisseur du délai de garantie fournisseur et constructeur consenti par lui.

#### **Article 13 – Pénalités et intérêts moratoires**

En cas de retard dans l'exécution du présent marché, le fournisseur sera passible, après mise en demeure préalable de huit (08) jours calendaires, d'une pénalité par jour de retard fixé à 1/2000 IÈME du montant du marché. Le cumul des pénalités de retard ne peut excéder deux cent soixante-dix mille (270 000) Francs CFA sous peine de résiliation. Les empêchements résultant de cas de force majeure exonèrent le fournisseur des pénalités de retard. Le défaut de règlement dans le délai fait courir à l'autorité contractante des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration d'une mise en demeure de huit (8) jours calendaires jusqu'au jour du règlement. Ces intérêts moratoires sont déterminés par rapport au taux légal annuellement fixé par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

#### **Article 14- Résiliation du marché**

Le présent marché peut faire l'objet d'une résiliation dans les cas suivants :



- soit à l'initiative du Coordonnateur du projet ColE-EIE lorsque la réalisation du marché est devenue inutile ou inadaptée compte tenu des nécessités du service public ou en raison de la faute du fournisseur du marché ;
- soit à l'initiative du fournisseur du marché, pour défaut de paiement, à la suite d'une mise en demeure restée sans effet pendant trois (03) mois, ou par suite d'un ajournement dans les conditions prévues à l'article 109 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin ;
- soit à la suite d'un accord entre parties contractantes ou encore dans le cas prévu à l'article 100, 4ème tiret de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin ;
- soit lorsque le cumul des pénalités de retard excède **deux cent soixante-dix mille (270 000) Francs CFA**. Dans ce cas, le marché est résilié de plein droit.

Le présent marché peut également être résilié lorsqu'un cas de force majeure en rend l'exécution impossible. Sauf dans le cas de résiliation à l'initiative du fournisseur, la résiliation est prononcée par l'autorité contractante, après avis de la Direction nationale de contrôle des marchés publics.

En dehors des cas où la résiliation est prononcée en vertu du 1er tiret du présent article, le fournisseur du marché a droit à une indemnité de résiliation calculée forfaitairement sur la base des fournitures qui restent à livrer. Ce pourcentage est fixé dans les cahiers des clauses administratives générales pour chaque catégorie de marché.

#### Article 15 – Règlement des litiges

Tout litige lié à l'exécution du présent marché fera d'abord l'objet d'un règlement amiable entre les parties. Dans ce cadre, les parties peuvent soumettre leur litige ou différend à la conciliation de l'Autorité de régulation des marchés publics. En cas d'échec du règlement amiable, les parties feront recourir aux juridictions administratives compétentes.

#### Article 16 – Soumission aux règlements

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent marché, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales et particulières (CCAG et CCAP) applicables aux marchés publics de fournitures et des dispositions de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

#### Article 17- Approbation du marché

Le présent marché ne sera exécutoire qu'après son approbation par le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi.

#### Article 18- Enregistrement du marché

Le marché est soumis aux formalités d'enregistrement prévues par la réglementation en vigueur avant tout commencement d'exécution.

#### Article 19– Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du Marché est subordonnée à la réalisation des conditions suivantes :

- a) l'approbation par le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- b) sa notification à l'attributaire ;
- c) son immatriculation et son authentification par l'organe de contrôle compétent ;
- d) son enregistrement au service des domaines ;
- e) la mise en place des garanties à produire par le fournisseur ;
- f) le versement de l'avance de démarrage prévue au CCAG si requis ;



Le présent marché entre en vigueur à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.  
L'entrée en vigueur du marché marque le début des obligations juridiques d'exécution et, sauf dispositions contraires du marché, le début des délais de réalisation.

Lu et accepté par le titulaire :

**SO.N.A.E.C.**  
01 B. P. 2042 R. P.  
Tél: 21.33.11.71/72 Cotonou

  
Nicolas ADAGBE  
17/12/2021

Présenté par :

Le Coordonnateur du projet CoE-EIE



  
Pr. Alain ALITONOU  
/ /2021

A visé  
L'Agent Comptable de l'UAC



Oscar C. KEKEREQUE  
/ /2021

A visé

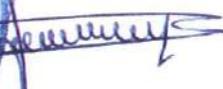
Le Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'UAC



  
Manel Floriana C. GAZARD  
/ /2021

Vu et approuvé par le Recteur,



  
Professeur Félicien AVLESSI  
24/12/2021

Enregistré à P/Novo Le 05/01/2022  
Fo 01 Case 3012-41  
Reçu   
INSPECTEUR DE L'ENREGISTREMENT





**Bienvenu D. TOKO**



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

**SONAEC**

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810  
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

**LETTRE DE SOUMISSION**

**SO.N.A.E.C.**  
DEPARTEMENT  
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

**SONAEC**

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E. Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810  
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

## LETTRE DE SOUMISSION

08 Septembre 2021

Avis d'Appel d'offres N°015-21/UAC/CoE.EIE/CCMP/SPM du 16/08/2021

Variante numéro : [Néant]

A

**Université d'Abomey-Calavi / Collège d'Ingénierie en Energie, Infrastructure de Transport et  
Environnement (CoE-EIE)**

**Cotonou**

Nous, les soussignés attestons que :

- Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres, y compris l'additif / les additifs numéros [Néant] et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- Nous nous engageons à fournir conformément au Dossier d'appel d'offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et cahier des clauses techniques, les fournitures et Services connexes ci-après :

**LOT 2 : UN (01) MINIBUS CLIMATISE DE 30 PLACES : UN (01) UN MINIBUS CLIMATISE  
HYUNDAI COUNTY DE 30 PLACES**

- Le prix total de notre offre toutes taxes comprises, hors rabais offert à la clause (d) ci-après est de :

**LOT 2 : UN (01) MINIBUS CLIMATISE DE 30 PLACES : UN (01) UN MINIBUS CLIMATISE  
HYUNDAI COUNTY DE 30 PLACES : 40 500 000 FCFA HT/HD (QUARANTE MILLIONS CINQ  
CENT MILLE FRANCS CFA HORS TAXES HORS DOUANE) ;**

1/2

**SO.N.A.E.C.**  
DEPARTEMENT  
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT

- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : Néant.
- e) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à la clause 19.1 des Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à la clause 23.1 des DPAO ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause 42 des Instructions aux Candidats et à la clause 17 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG).
- g) Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseur intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion de la clause 4.2 des Instructions aux Candidats.
- h) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 4.3 des Instructions aux Candidats.
- i) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché, et en général à respecter les dispositions du Code éthique et de déontologie dans la commande publique, comme en atteste le formulaire d'engagement ci-joint signé par nos soins.
- j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.
- k) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.



**Charlemagne ANANI**

En tant que Directeur Général par intérim

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de la SONAEC

En date du, 29 novembre 2021

A small, stylized blue signature mark or scribble located in the bottom right corner of the page.



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

**SONAEC**

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810  
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

**ACTE D'ENGAGEMENT**

**SO.N.A.E.C.**  
DEPARTEMENT  
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

**SONAEC**

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E. Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810  
REPUBLIQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

## **ACTE D'ENGAGEMENT**

**AUX TERMES DU PRESENT MARCHE, CONCLU LE .....**

Entre

- (1) Université d'Abomey-Calavi ; (ci-après dénommé « l'Autorité contractante » d'une part, et
- (2) La Société Nouvelle d'Automobile d'Equipelement et de Commerce SA, domiciliée à Cotonou PK 2,5 route de Porto-Novo ; 01 BP 2042 ; téléphone : 21 33 11 71/72 ci-après dénommé le « Titulaire », d'autre part :

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a lancé un appel d'offres pour certaines fournitures et certains Services connexes, à savoir :

**LOT 2 : UN (01) MINIBUS CLIMATISE DE 30 PLACES : UN (01) UN MINIBUS CLIMATISE HYUNDAI COUNTY DE 30 PLACES AU PROFIT DU COLLEGE D'INGENIERIE EN ENERGIE, INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT (CoE-EIE)**

et a accepté l'offre du titulaire pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services connexes, pour un montant de :

**LOT 2 : UN (01) MINIBUS CLIMATISE DE 30 PLACES : UN (01) UN MINIBUS CLIMATISE HYUNDAI COUNTY DE 30 PLACES AU PROFIT DU COLLEGE D'INGENIERIE EN ENERGIE, INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT (CoE-EIE) : 40 500 000 FCFA HT/HD (QUARANTE MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS CFA HORS TAXES HORS DOUANE) ;**

(Ci-après dénommé le « montant du marché ») et dans le délai maximal de quarante (40) jours.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du marché et être lus et interprétés à ce titre :

**SO. N. A. E. C.**  
DEPARTEMENT  
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT

1/2

- a. Le présent Acte d'Engagement ;
  - b. La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
  - c. L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
  - d. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
  - e. Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
  - f. Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques ;
  - g. NEANT
3. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
  4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante par les présentes de livrer les Fournitures, de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
  5. l'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur au Bénin, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Pour l'UAC  
L'Autorité contractante

Pour le Titulaire,



**Charlemagne ANANI**

Directeur Général par intérim  
dûment autorisé à signer cet acte  
d'engagement au nom de la  
SONAEC



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

**SONAEC**

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810  
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

**BORDEREAUX DES PRIX- ET CALENDRIERS  
DE LIVRAISON**

**SO.N.A.E.C.**  
DEPARTEMENT  
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

**SONAEC**

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810  
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

**LOT 2**

N° d'ordre	Désignation des produits	Prix unitaires TTC (FCFA)	
		En lettre	En chiffre
LOT 2	Un (01) minibus Hyundai County diesel climatise de 30 places , visite technique, immatriculation et plaque, assurance et service après-vente sur un an.	Quarante millions cinq cent mille francs CFA hors taxes hors douane.	40 500 000 FCFA HT/HD
<b>TOTAL</b>			<b>40 500 000 FCFA HT/HD</b>

NB/

LES MINIBUS SONT EXONERES DES DROITS DE DOUANE ET TAXES CONFORMEMENT A LA LOI DE FINANCES 2021.

Cotonou, le 29 novembre 2021  
POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET P.O

**SO.N.A.E.C.**  
DEPARTEMENT  
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT  
**Charlemagne ANANI**



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

**SONAEC**

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810  
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

**BORDEREAU DES PRIX POUR LES FOURNITURES**

08 Septembre 2021

Avis d'Appel d'offres N°015-21/UAC/CoE.EIE/CCMP/SPM du 16/08/2021

Variante numéro : [Néant]

**LOT 2**

1	2	3	4	5	6	7
Article	Description	Date de livraison	Quantité (Nb. d'unités)	Prix unitaire (selon l'incoterm applicable)	Prix total (selon l'incoterm applicable par article (cols. 4x5))	Coût main d'œuvre, locale matières premières et composants provenant du Bénin ou de l'UEMOA % de Col.5
1	UN (01) MINIBUS HYUNDAI COUNTY DIESEL CLIMATISE DE 30 PLACES	40 jours	1	40 500 000 FCFA HT/HD	40 500 000 FCFA HT/HD	Non applicable.
<b>TOTAL</b>					<b>40 500 000 FCFA HT/HD</b>	

NB/

LES MINIBUS SONT EXONERES DES DROITS DE DOUANE ET TAXES CONFORMEMENT A LA LOI DE FINANCES 2021.

Cotonou, le 29 novembre 2021  
POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET P.O

**SO.N.A.E.C.**  
DEPARTEMENT  
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT  
**Charlemagne ANANI**



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

**SONAEC**

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810  
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

**BORDEREAU DES PRIX ET CALENDRIER DE REALISATION DES  
SERVICES CONNEXES**

08 Septembre 2021

Avis d'Appel d'offres N°015-21/UAC/CoE.EIE/CCMP/SPM du 16/08/2021

Monnaie de l'offre en conformité avec la clause  
15 des IC

Variante Numéro [Néant]

1	2	4	5	6	7
Article	Description des services	Date de réalisation au lieu de destination finale	Quantité (Nb. D'unités)	Prix unitaire	Prix total par article (col 5*6)
1	(i) Formalité d'obtention de la visite technique	A la livraison	01	NEANT	NEANT (Intégré au prix du véhicule)
2	(ii) Formalité d'immatriculation, pose et inscription de la plaque	A la livraison	01	NEANT	(Intégré au prix du véhicule)
3	(iii) Assurance	A la livraison	01	NEANT	(Intégré au prix du véhicule)
4	(iv) Service après-vente pendant un an	A 01 an après la livraison	01	NEANT	(Intégré au prix du véhicule)
				Prix Total	(Intégré au prix du véhicule)

Cotonou, le 29 novembre 2021  
POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET P.O

**SO.N.A.E.C.**  
DEPARTEMENT  
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT

**Charlemagne ANANI**



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

**SONAEC**

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810  
REPUBLIQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

**LISTE DES FOURNITURES ET CALENDRIER DE LIVRAISON**

**LOT 2**

Article N°	Description des fournitures	Quantité (Nb. D'unités)	Unité	Site ou destination finale comme indiqué aux DPAO	Date de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le candidat (à indiquer par le candidat)
LOT 2	Un minibus HYUNDAI County diésel climatisé de 30 places	01	Unité	Le véhicule sera livré au siège du CoE-EIE sis à l'EPAC sur le Campus universitaire d'Abomey Calavi	20 jours calendaires après la notification du marché	40 jours calendaires après la notification du marché	40 jours après la signature et l'enregistrement du contrat de marché.

Cotonou, le 29 novembre 2021  
POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET P.O

**SO. N. A. E. C.**  
DEPARTEMENT  
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT

**Charlemagne ANANI**



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

**SONAEC**

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810  
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

**LISTE DES SERVICES CONNEXES ET CALENDRIER DE  
REALISATION**

Article N° Service	Description du service	Quantité	Unité physique	Site ou lieu où les Services doivent être exécutés	Date finale de réalisation des Services
1	(i) Formalité d'obtention de la visite technique	01	Unité	-	Maximum un mois après la réception provisoire des véhicules
2	(ii) Formalité d'immatriculation, pose et inscription de la plaque	01	Unité	-	Maximum un mois après la réception provisoire des véhicules
3	(iii) Assurance	01	Unité	-	Après la livraison et doit couvrir une période de douze mois
4	(iv) Service après-vente pendant un an	01	Unité	Sur le site du soumissionnaire	A réaliser au fur et à mesure des besoins sur une période de douze mois après la livraison des véhicules

Cotonou, le 29 novembre 2021  
POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET P.O

**SO.N.A.E.C.**  
DEPARTEMENT  
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT

**Charlemagne ANANI**



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

**SONAEC**

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810  
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE. 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

**FACTURE PROFORMA**

**SO.N.A.E.C.**  
DEPARTEMENT  
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

**SONAEC**

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, RENAULT-TRUCKS, HYUNDAI, SKODA ET RENAULT-DACIA  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E.Mail : direction@sonaec.bj - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810  
REPUBLIQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

FACTURE N° ..... / SONAEC

## PROFORMA

**UAC /CoE- EIE**

**COTONOU**

### Lot 2

Pour la fourniture et la livraison éventuelle d'un (01) Minibus

MARQUE : HYUNDAI

MOTEUR : 4.0 L

MODELE : **COUNTY DE 30 PLACES DIESEL CLIMATISE**

REpondant AUX SPECIFICATIONS TECHNIQUES DEMANDEES

**PRIX DE VENTE HT/HD : 40 500 000 F CFA**

Arrêté la présente facture proforma à la somme de :

**QUARANTE MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS HORS TAXES HORS  
DOUANE-**

POUR LE DIRECTEUR-GENERAL ET PO



**Charlemagne ANANI**

**Garantie** : 12 mois ou 20 000 km / Première révision à 3.000 kms gratuite / Immatriculation gratuite

**Délai de livraison** : 40 jours après la signature et l'enregistrement du contrat.

**Condition de paiement** : 25 à 50% à la commande ; le solde à la livraison ou 100% à la livraison.

**Pénalités encourues en cas de retard de paiement**

Le non-respect de l'échéance, donne droit à la SONAEC à des pénalités de 1% par jour de retard calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date sur la période allant de la date d'exigibilité jusqu'au paiement.

**NB** : le prix ci-dessus mentionné qui est celui du jour, est susceptible de modification. Le prix est calculé sur la base du taux de change.



Série A  
N° 0634184



**BIIC**  
BANKING INTERNATIONAL INSTITUTE OF COTONOU

F.CFA = 32 571 000 =

PAYEZ CONTRE CE CHÈQUE = Trante-Daux Millions Cinq Cent  
Soixante-Onze Mille Francs CFA =  
A L'ORDRE DE C.FAO MOTORS

PAYABLE A L'AGENCE  
AGENCE MARO MILITAIRE  
374-C BLD ST MICHEL  
01 BP 7744 RP COTONOU  
TEL. (+229) 21 32 50 51

Code Banque Code Guichet N° de Compte RIB  
BJ185 01 100 00140012310 79  
COE-EIE/AFD  
COTONOU-BENIN

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature ( ne pas dépasser le cadre réservé )

0634184 0140012310079 00140012310079

*Don refait Abomey-Calavi  
le 30/03/2022*

*M. D.  
Ayissi Alan  
Passport n° 0713058  
expire le 26/01/2023  
97140016.*



## Facture Matériel

N° Facture : FVN10859  
 Date Facture : 11/03/22  
 Etablissement : COTONOU  
 Date de commande : 26/01/22  
 Notre réf.commande : CVV11464 / BCVNCOTA0005012  
 Votre réf.commande :  
 Code vendeur : 1  
 Vendeur : Ayissi Alain  
 Emetteur Facture : AOGOUWOLE  
 Imprimé par : DADEKPEDJOU  
 N° de Client : 03423  
 Identif. intracom. :  
 Identifiant fiscal : 4202112544221  
 Registre du com. :  
 Article imposition :  
 N° D'exonération :  
 Date de Livraison : 11/03/22  
 Page : 2

COE-EIE  
 BP 526 ABOMEY CALAVI  
 ABOMEY- CALAVI, 02  
 BENIN

Régime de taxe : Hors TVA

N°	Désignation	Qté	Prix unitaire HT	Montant net HT	Tax	TVA %
	Garantie constructeur de trois (03) ans ou 100000 kilomètres, le premier des deux termes échu. TOYOTA CARE : 15000 kilometres ou douze (12) mois le premier des deux termes échu. Visite technique Pare buffle en inox Assurance tous risques avec franchise					
	<b>BASE TVA</b>		<b>Tax</b>	<b>TAUX TVA</b>	<b>MONTANT TVA</b>	
	32 900 000		B	18,00. %	0	
	<b>BASE AIB</b>		<b>TAUX AIB</b>	<b>MONTANT AIB</b>		
	32 900 000		1,00. %	0		
	<b>TOTAL NET A PAYER</b>		<b>FCFA</b>	<b>32 900 000</b>		

Arrêté la présente facture matériel à la somme de :

\*\*\*\*\*TRENTE\*DEUX\*MILLIONS\*NEUF\*CENTS\*MILLE\*FCFA

Conditions de paiement : 30 jours

Date échéance : 10/04/22

Mode de règlement : Chèque



CFao MOTORS BENIN

Yedoko, Route de Lomé 01 BP 147 R.P. Cotonou (Rép. du Bénin)

Tel: (229) 21 38 05 62 - 21 38 40 90 - Fax: (229) 21 38 14 74

Agence Parakou : 03BP337 Parakou Tel: 23 81 17 17

www.cfaomotors-benin.com www.cfaogroup.com N° INSAE : 2455010295267 N° - IFU : 3200800595011

Capital : 313 600 000 FCFA

TOYOTA

SUZUKI

HYUNDAI

MITSUBISHI

AVIS

YAMAHA

BRIDGESTONE

Cotonou, le 28/03/2022

BORDEREAU DE LIVRAISON N° 002506

Nom du client : COE-EIE  
 Adresse : ABOMEY-CALAVI

MARQUE	TOYOTA
TYPE	GDJ150L/PRADO
CHASSIS	JTEBR9FJ40K232667
IMMATRICULATION	BZ 8439 RB

REVISIONS: 1ère révision gratuite à 1000 km

- OUTILLAGE:
- Roue de secours
  - Cric
  - Extincteur
  - Autres
  - Paire de triangles
  - Trousse de clés
  - Clé contact

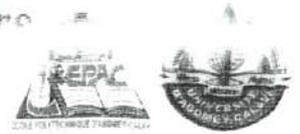
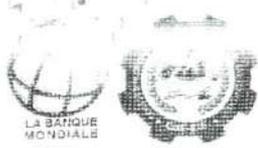
*Ing. CoE-EIE*  
*Hector NOUNA*



*Rep DG CH/DEM*  
*17 EF*  
*ZOUNGHEBE*  
*Amour...*

Autorisation de Livraison <i>AV</i>	Signature du livreur <i>[Signature]</i>	Signature du client précédée de la mention obligatoire "Reçu conforme" <i>[Signature]</i>
--	--	--

*Charbonnière*  
*ZOUNGHEBE*  
*comptable COE-EIE*  
*SPM - COE-EIE*



Date : le 28 mars 2022

**PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 1 : ACQUISITION  
D'UN VÉHICULE UTILITAIRE DE TYPE 4X4 POUR LES SORTIES PÉDAGOGIQUES AU  
PROFIT DU COE-EIE.**

**REFERENCE:** MARCHÉ N°5857- 2021/UAC/AC/CCMP/CoE-EIE/SPM DU 21/12/2021.

**AUTORITE CONTRACTANTE:** UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI: PROJET COLLEGE  
D'INGENIERIE EN ENERGIE, INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT  
(CoE.EIE)

**BENEFICIAIRE:** COLLEGE D'INGENIERIE EN ENERGIE, INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT  
ET ENVIRONNEMENT (CoE.EIE)

**DATE D'OUVERTURE DES OFFRES:** 09 septembre 2021

**DATE DE NOTIFICATION DU MARCHÉ:** 12 novembre 2021

**TITULAIRE DU MARCHÉ:** CFAO MOTORS

**FINANCEMENT:** EMPRUNT

MARS 2022

## I- SYNTHESE

L'an deux mil vingt et deux et le lundi vingt-huit (28) mars, a eu lieu à l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC) sur le campus d'Abomey-Calavi, la réception du marché relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type 4x4 pour les sorties pédagogiques au profit du CoE-EIE (Lot1) exécuté par la SOCIETE CFAO MOTORS.

Etaiet présentes à cette séance, les personnes ci-après (cf. liste de présence ci-jointe).

Conformément aux dispositions de l'article 5 du marché, le délai d'exécution est de quarante (40) jours calendaires et cours à compter de la date de notification de l'ordre de service d'exécution des prestations. La période d'exécution des prestations indiquée dans l'ordre de service est du 09 mars au 17 mars 2022. Le 24 mars 2022, le titulaire du marché a demandé la réception qui a été programmé le 28 mars 2022. Le délai d'exécution est respecté.

## II- OBSERVATIONS

Au début de la séance, les spécifications techniques du véhicule ont été vérifiées en conformité avec le contrat. Il s'agit du véhicule Toyota type PRADO modèle TXL, boîte automatique immatriculé BE 8439 RB; Chassis N° JTEBR9FJ4D K232667. De cette vérification, toutes les spécifications techniques sont conformes et aucune observation n'a été faite.

~~.....~~  
~~.....~~  
~~.....~~  
~~.....~~  
~~.....~~

→ A @ 9 8 7 6 5

III-

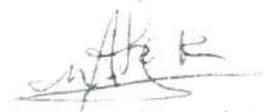
CONCLUSION

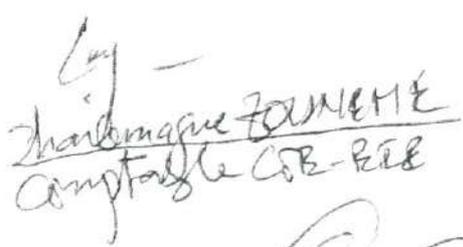
La réception du marché N°5857- 2021/UAC/AC/CCMP/CoE-EIE/SPM du 21/12/2021 relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type 4x4 pour les sorties pédagogiques au profit du CoE-EIE (Lot1) exécuté par la SOCIETE CFAO MOTORS est prononcée sous réserve des vices cachés.

Ont signé

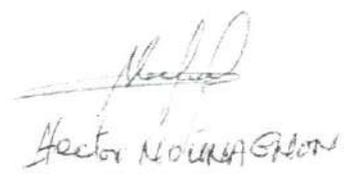
  
Pierre G. ASSOGBA  
RF/CoE-EIE

  
SEGNON D. GIBOU  
(SPM / CoE-EIE) Ppt CCMP/Rect  
UAC

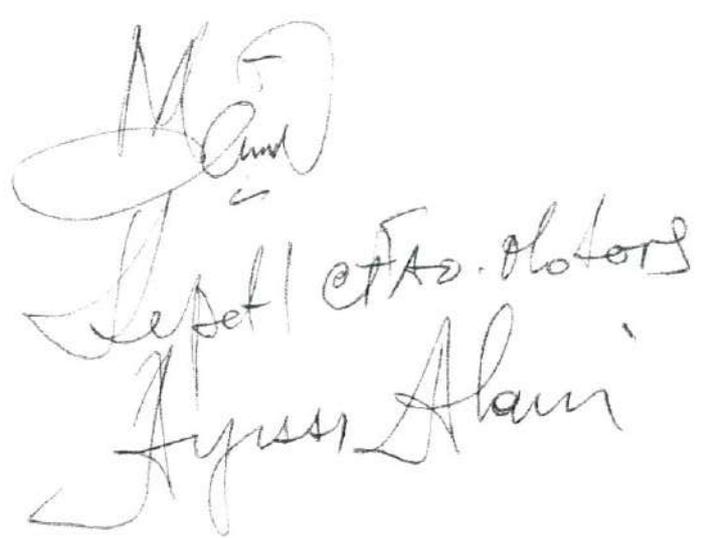
  
Marietta K. AKOWE PARE  
Ppt CCMP/Rect  
UAC

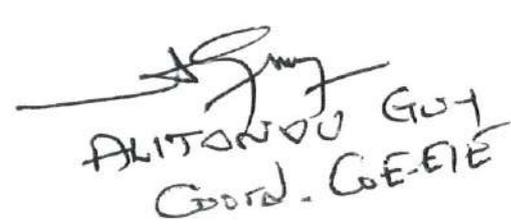
  
ZOUNRCHAGBE Amour.C.  
Comptable CoE-EIE

  
ANAGO Guy  
Fortune

  
Hector NOUNA SIKON

  
ZOUNRCHAGBE Amour.C.  
Rep DGCA/BGAL/MEF.

  
Lepet CFAO Motors  
Ayissi Alain

  
ALITONDU Guy  
Coord. CoE-EIE



LISTE DE PRESENCE

**Objet : RECEPTION DU MARCHE RELATIF AU LOT 1 :  
ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE DE TYPE 4X4 POUR  
LES SORTIES PÉDAGOGIQUES AU PROFIT DU COE-EIE.**

Date : 28/03/2022

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE DE PROVENANCE	QUALITE	CONTACT et E-mail	EMARGEMENT
1	ALITONOU Guy Alain	CoE-EIE	Coord.	97094968	
2	SENON D. Gibow	COE-EIE	8PM	94840470	
3	ASSOGBA G. Pierre	CoE-EIE	RF	95279500	
4	AKOWE SARE K. Marietta	CCNPI Rect-WAC	Rpt/CCMP	67218264	
5	ANAGO Guy Fortesme	CSM EPAC	CSM	94250396	
6	ZOUNTCHEGBE AMOUR C.	DGCA/DEMU MEF	C/SET	96-72-2508	
7	NOUNAGNON Hector. Alexandre	Ingénieur en Mécanique CoE-EIE	C/SAS	95406751 hctor.nounagnon@univ-bj	
8	Ayissi Alain	Rept/CTO Platons	Commiss Gral	970016	
9	ZOUNENE Charlemagne	Comptable COE-EIE	Comptable	97991288 charlemagne@univ-bj	
10					
11					



Abomey-Calavi, le 09 / 03 / 2022

N° 02 -2022/UAC/EPAC/COE.EIE/SPM

DATE : 09 / 03 / 2022

**ORDRE DE SERVICE PORTANT EXECUTION DU MARCHÉ N°5857-  
2021/UAC/AC/CCMP/ COE.EIE /SPM DU 21/12/2021 RELATIF A L'ACQUISITION D'UN  
VEHICULE UTILITAIRE DE TYPE 4x4 POUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES AU  
PROFIT DU COE-EIE.**

TITULAIRE : SOCIETE CFAO MOTORS

RCCM : N° RCCM RB/COT/ 07 B 437

FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE

Objet : Ordre d'exécution.

*37/700/6*  
*Signé le 09/03/2022*  
*Mr. Guy Alain Alitonou*

La SOCIETE CFAO MOTORS, titulaire du marché indiqué ci-dessus est autorisée à exécuter ledit marché dans les règles de l'art à partir du 09/03/2022 au 17/04/2022.

Les prestations, objet du marché sont à exécuter dans un délai de quarante (40) jours calendaires à compter de la date mentionnée dans le présent ordre de service.

La SOCIETE CFAO MOTORS est tenue à une obligation de livrer le véhicule et d'exécuter les prestations y afférentes, de corriger les éventuels défauts qui seront constatés par la commission de réception en conformité absolue avec les dispositions du marché.

Elle renvoie, dûment remplie et signée une copie du présent ordre de service qui tiendra lieu d'accusé de réception.



Le Coordonnateur du projet CoE-EIE,

Le

**Professeur Guy Alain ALITONOU**

Professeur Titulaire des Universités CAMES

Abomey-Calavi, le 09/03/2022

VN	<input type="checkbox"/>
AVIS	<input type="checkbox"/>
EQUIP	<input type="checkbox"/>
YAM	<input type="checkbox"/>
ADMIN	<input type="checkbox"/>
MAP	<input type="checkbox"/>
SPM	<input type="checkbox"/>
SE	<input type="checkbox"/>
SAV	<input type="checkbox"/>
SEC	<input type="checkbox"/>
SC	<input type="checkbox"/>

Accusé de réception de l'ordre de service par La SOCIETE CFAO MOTORS.

Reçu le présent ordre de service le 09 / 03 / 2022

OBSERVATIONS :

*NEANT*

Le Titulaire,



**Etienne AUDEOUD**

Cotonou, le 09 / 03 / 2022

REPUBLIQUE DU BENIN  
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MESRS)  
 UNIVERSITE D'ABOMEY CALI

MARCHÉ N° 5857 -2021/UAC/AC/CCMP/CoE-EIE/SPM-du 21/12/2021

M  
A  
R  
C  
H  
E  
S  
P  
U  
B  
L  
I  
C  
S

<u>STRUCTURE</u>	COLLEGE D'INGENIERIE EN ENERGIE, INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT (CoE.EIE)
------------------	---

OBJET DU MARCHÉ : LOT 1 : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILEITAIRE DE TYPE 4X4 POUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES AU PROFIT DU CoE.EIE

<u>TITULAIRE</u>	<b>CFAO-MOTORS</b> Vèdoko route de Lomé, 01 BP 147, République du Bénin, Tél : +229 21 38 05 62/ 21 38 40 90
------------------	---

RESERVE A L'AUTORITE CONTRACTANTE		RESERVE A LA DNCMP	
DATE DE PUBLICATION AVIS	16 / 08 / 2021	DATE D'APPROBATION	21 / 12 / 2021
DATE D'OUVERTURE	08 / 09 / 2021	DATE DE NOTIFICATION	12 / 11 / 2021
DATE D'ATTRIBUTION	15 / 11 / 2021		
DELAI D'EXECUTION	40 jours calendaires		

<b>FINANCEMENT</b>	INTERIEUR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	%
	EMPRUNT	<input checked="" type="checkbox"/>	100	%
	AUTONOME	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	%
	DON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	%

NUMERO DE SIGMAP DU MARCHÉ : F\_CoE.EIE\_767844

<b>MONTANT DU MARCHÉ</b>	32 900 000 FCFA HTVA/HD
--------------------------	-------------------------

<b>TYPE DE MARCHÉ</b>	FOURNITURES	<input checked="" type="checkbox"/>
	TRAVAUX	<input type="checkbox"/>
	PRESTATIONS DE SERVICES	<input type="checkbox"/>
	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	<input type="checkbox"/>

<b>MODE DE PASSATION</b>	AOO	<input checked="" type="checkbox"/>
	AOR	<input type="checkbox"/>
	GRE A GRE	<input type="checkbox"/>
	AMI	<input type="checkbox"/>
	SOLLICITATIONS DE PRIX	<input type="checkbox"/>
	DC DEMANDE DE PROPOSITION	<input type="checkbox"/>

AUTORISATION DE PROGRAMME : Annuel				AUTHENTIFICATION
CREDIT DE PAIEMENT	IMPUTATIONS	MONTANT DU L'EMPRUNT	SOURCE DE FINANCEMENT	
Année 2021	63	4 000 000 dollars	BANQUE MONDIALE	 

MARCHE N° \_\_\_\_\_

## ENTRE

Le College of Engineering-Énergie Infrastructure de Transport et Environnement (CoE.EIE) de la République du Bénin, agissant au nom et pour le compte de l'État du Bénin, désigné ci-après par le terme « l'Autorité contractante », représenté aux présentes par Prof Guy Alain ALITONOU, agissant en qualité de Coordonnateur d'une part,

ET

La Société CFAO MOTORS inscrit au registre de commerce sous le N° RCCM RB/COT/07 B 437 faisant éléction de domicile à Vèdoko route de Lomé, 01 BP 147, République du Bénin, Tél : +229 21 38 05 62/ 21 38 40 90, désigné ci-après par les termes « le Fournisseur », représenté aux présentes par Monsieur Etienne AUDEOUD agissant en qualité de Directeur Général, d'autre part.

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

### Article 1 - Objet du marché

Le présent marché a pour objet la livraison de fournitures et la prestation de services connexes en d'autres termes la livraison d'un véhicule utilitaire de type 4x4 pour les sorties pédagogiques au profit du CoE-EIE (Lot1) et la fourniture des services connexes par le Fournisseur pour le compte de l'Autorité contractante conformément aux dispositions des documents contractuels.

Il a été passé par la procédure d'Appel d'offre aménagée à l'article 29 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

### Article 2- Pièces contractuelles du marché par ordre de préséance

Les pièces contractuelles qui constituent le présent marché prévalent les unes sur les autres dans l'ordre suivant en cas de contradiction entre elles :

1. le présent marché ;
2. la lettre de soumission du titulaire ;
3. l'acte d'engagement ;
4. la lettre de notification de l'attribution provisoire du marché au fournisseur ;
5. le PV de validation des résultats d'évaluation par la CCMP ;
6. les bordereaux des prix présentés par le titulaire, le bordereau des quantités, le bordereau des prix unitaires, le calendrier de livraison, Essai, l'engagement du soumissionnaire à réaliser les services connexes au présent marché ainsi que toutes les garanties offertes par le titulaire à l'autorité contractante ;
7. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
8. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
9. le cahier des clauses techniques ;
10. le Cahier des Clauses Environnementales et Sociales (CCES) ;
11. le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
12. l'engagement du soumissionnaire relatif au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin ;
13. la déclaration de l'Autorité contractante relative au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin ;
14. les ordres de services pris par l'autorité contractante dans le cadre de l'exécution du présent marché



*[Handwritten signature]*

**Article 3 - Montant du marché et modalités de sa détermination .**

Le montant du présent marché est arrêté à la somme de **trente-deux millions neuf cent mille (32 900 000) Hors taxes Hors Douane**. Le présent marché est un marché *à prix forfaitaire*.

**Article 4 : obligation des parties**

En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du fournisseur comme indiqué à l'article 6, le fournisseur convient de livrer le véhicule objet du présent marché y compris la réalisation des services connexes et de remédier à ses défauts et insuffisances et dans le cas d'extrême défaillance de procéder au remplacement dudit véhicule en conformité absolue avec les dispositions du présent marché. L'Autorité contractante convient de son côté de payer au fournisseur, au titre du véhicule livré et des rectifications apportées à ses défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché.

**Article 5-Délai d'exécution**

Le délai d'exécution du présent marché est de **quarante (40) jours calendaires** à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.

**Article 6 - Monnaie et mode de paiement**

Les règlements au profit du Fournisseur au titre du présent marché se feront en FCFA par virement bancaire sur le compte bancaire ouvert au nom de la société CFAO au Bénin et dont le RIB est fourni à cet effet par elle. Les modalités de règlement du marché sont spécifiées dans les CCAG et dans les CCAP. Le paiement du montant du présent marché devra être effectué dans un délai de soixante (60) jours calendaires à compter du jour de la réception par l'Autorité contractante de la déclaration de créance après l'établissement de la preuve de l'exécution satisfaisante du présent marché.

**Article 7 – Avances**

Il sera accordé au fournisseur, sur sa demande dans un délai n'excédant pas *dix (10) jours calendaires* à compter de la notification du marché approuvé et sans justification de débours de sa part une avance forfaitaire d'un montant maximum de 30% du montant initial du marché. Cette avance devra être couverte à 100% par une garantie bancaire à première demande en conformité avec les dispositions du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et de son Acte uniforme portant Organisation des sûretés. Le remboursement de cette avance est effectué lors du règlement du marché par déduction du montant intégral des avances consenties par l'autorité contractante du montant du marché.

**Article 8 - Révision des prix**

Le prix du présent marché est ferme et non révisables.

**Article 9- Informations sur le nantissement**

Le nantissement éventuel du présent marché doit être opéré conformément aux conditions fixées par les articles 103 et 104 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant du Code des marchés publics en République du Bénin. Les formalités de publicité prévues par la réglementation nationale en vigueur sur le nantissement des marchés et par les dispositions relatives au nantissement de l'Acte uniforme de l'OHADA sur le droit des sûretés doivent, en tout état de cause, être respectées.

**Article 10- Régime fiscal, parafiscal et douanier**

Le présent marché est soumis aux régimes fiscal et douanier en vigueur en République du Bénin. Le titulaire est assujéti aux règles applicables aux marchés sur financement extérieur. Par ailleurs, il est tenu de se rapprocher de la Mission Fiscale des Régimes d'exception à la Direction Générale des Impôts pour obtenir le moyen de paiement correspondant au montant des droits de douane et de la TVA. Le fournisseur est assujéti au paiement d'une redevance de régulation fixé au taux de 0,5% du montant hors taxes du marché conformément aux dispositions de l'article 99 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin. Le montant de la redevance de



Handwritten signature and initials.

régulation sera versé directement sur le compte épargne BJ 6600100100000010425073 de l'ARMP ouvert au trésor public.

#### Article 11- Sous-traitance

Le Fournisseur ne peut sous-traiter le véhicule objet du présent marché.

#### Article 12- Réception

Le véhicule objet du présent marché sera réceptionné lors de sa livraison par une commission de réception, en conformité avec les règles en vigueur en République du Bénin.

Cette commission est composée comme suit :

- le Coordonnateur du projet CoE-EIE ou son représentant ;
- le Spécialiste en Passation des Marchés du projet CoE-EIE ou son représentant ;
- le Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'UAC ou son représentant ;
- le Responsable Financier du projet CoE-EIE ;
- le Comptable du projet CoE-EIE ;
- un ingénieur mécanicien mandaté par le projet CoE-EIE ;
- un représentant du garage central Administratif ;
- le fournisseur ou son représentant.

À la livraison du véhicule, la commission constate sa livraison après vérification satisfaisante de la conformité de ses spécifications techniques avec celles spécifiées au cahier des clauses techniques du présent marché et le bordereau de livraison sera signé par tous les membres présents. En cas de constat d'insuffisances mineures, elles seront dressées et notifiées au fournisseur qui dispose d'un délai de 30 jours calendaires pour remédier à ces insuffisances. Par ailleurs, le fournisseur est tenu de livrer un véhicule âgé de 10 mois au plus avec l'index des compteurs à moins de 50 KMS à la date de livraison conformément aux instructions du ministre des finances.

Pour toute réception, le Fournisseur avisera l'Autorité contractante, par écrit, de la date à laquelle il estime que le véhicule sera livré.

À la suite de la livraison du véhicule par le fournisseur, un comité restreint composé d'un représentant du garage central et d'un ingénieur mécanicien représentant le projet CoE-EIE procédera à un essai technique pour le compte et à la charge du CoE-EIE en parcourant à bord du véhicule le trajet Cotonou-Parakou-Cotonou. Ce comité inventorie les insuffisances éventuelles constatées auxquelles le fournisseur devra remédier dans un délai qui ne saurait dépasser 30 jours calendaires.

En cas d'essai concluant ou de prise en compte certifiée des éventuelles observations mentionnées ci-dessus, la commission de réception réunie procède à la réception du véhicule et dresse un PV de réception qui est signé par les membres de ladite commission. Toutefois, cette réception ne désengage pour autant le fournisseur du délai de garantie fournisseur et constructeur consenti par lui.

#### Article 13- Pénalités et intérêts moratoires

En cas de retard dans l'exécution du présent marché, le fournisseur sera passible, après mise en demeure préalable de huit (08) jours calendaires, d'une pénalité par jour de retard fixée à 1/2000 IÈME du montant du marché. Le cumul des pénalités de retard ne peut excéder **deux cent dix-neuf mille trois cent trente-trois (219 333) Francs CFA** sous peine de résiliation.

Les empêchements résultant de cas de force majeure exonèrent le fournisseur des pénalités de retard.

Le défaut de règlement dans le délai fait courir à l'autorité contractante des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration d'une mise en demeure de huit (8) jours calendaires jusqu'au jour du règlement. Ces intérêts moratoires sont déterminés par rapport au taux légal annuellement fixé par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

#### Article 14 - Résiliation du marché

Le présent marché peut faire l'objet d'une résiliation dans les cas suivants



- soit à l'initiative du Coordonnateur du projet CoE-EIE lorsque la réalisation du marché est devenue inutile ou inadaptée compte tenu des nécessités du service public ou en raison de la faute du fournisseur du marché ;
- soit à l'initiative du fournisseur du marché, pour défaut de paiement, à la suite d'une mise en demeure restée sans effet pendant trois (03) mois, ou par suite d'un ajournement dans les conditions prévues à l'article 109 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin ;
- soit à la suite d'un accord entre parties contractantes ou encore dans le cas prévu à l'article 100, 4ème tiret de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin ;
- soit lorsque le cumul des pénalités de retard excède **deux cent trente-trois mille trois cent trente-trois (219 333) Francs CFA**. Dans ce cas, le marché est résilié de plein droit.

Le présent marché peut également être résilié lorsqu'un cas de force majeure en rend l'exécution impossible.

Sauf dans le cas de résiliation à l'initiative du titulaire, la résiliation est prononcée par l'autorité contractante, après avis de la Direction nationale de contrôle des marchés publics.

En dehors des cas où la résiliation est prononcée en vertu du 1er tiret du présent article, le fournisseur du marché a droit à une indemnité de résiliation calculée forfaitairement sur la base des fournitures qui restent à livrer. Ce pourcentage est fixé dans les cahiers des clauses administratives générales pour chaque catégorie de marché.

#### Article 15 – Règlement des litiges

Tout litige lié à l'exécution du présent marché fera d'abord l'objet d'un règlement amiable entre les parties. Dans ce cadre, les parties peuvent soumettre leur litige ou différend à la conciliation de l'Autorité de régulation des marchés publics. En cas d'échec du règlement amiable, les parties feront recourir aux juridictions administratives compétentes.

#### Article 16 – Soumission aux règlements

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent marché, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales et particulières (CCAG et CCAP) applicables aux marchés publics de fournitures et des dispositions de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

#### Article 17- Approbation du marché

Le présent marché ne sera exécutoire qu'après son approbation par le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi.

#### Article 18- Enregistrement du marché

Le marché est soumis aux formalités d'enregistrement prévues par la réglementation en vigueur avant tout commencement d'exécution.

#### Article 19– Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du Marché est subordonnée à la réalisation des conditions suivantes :

- a) l'approbation par le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- b) sa notification à l'attributaire ;
- c) son immatriculation et son authentification par l'organe de contrôle compétent ;
- d) son enregistrement au service des domaines ;
- e) la mise en place des garanties à produire par le fournisseur ;
- f) le versement de l'avance de démarrage prévue au CCAG si requis ;



*[Handwritten signature]*

Enregistre à Cotonou le 10/02/2022

Red = 164.500 F

Fo 009 Case 039-04

Am = 100.000 F

Req: deux cent soixante-quatre mille cinq cents francs

Le présent marché entre en vigueur à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.

L'entrée en vigueur du marché marque le début des obligations juridiques, d'exécution et, sauf dispositions contraires du marché, le début des délais de réalisation.



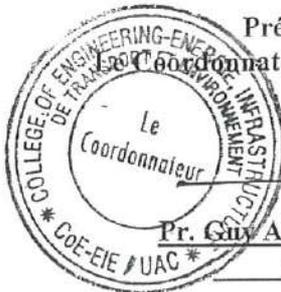
Lu et accepté par le titulaire :



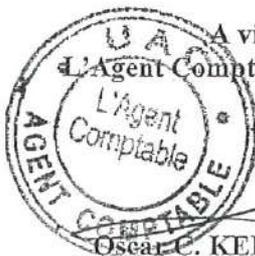
Etienne AUDEOUD  
16/12/2021

Présenté par :

Le Coordonnateur du projet CoE-EIE



Pr. Guy Alain ALITONOU  
1/12/2021



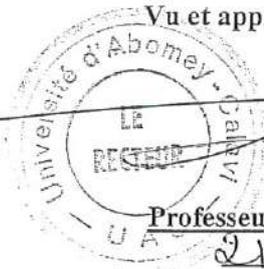
A visé  
L'Agent Comptable de l'UAC  
Oscar C. KEKERE GUE  
1/12/2021



A visé  
Le Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'UAC

Manet Floriana C. GAZARD  
20/12/2021

Vu et approuvé par le Recteur,



Professeur Félicien AVLESSI  
21/12/2021



### 3. Cahier des Clauses techniques

Lot 1 : acquisition d'un véhicule utilitaire de type 4x4 pour les sorties pédagogiques au profit du CoE-EIE

N° d'ordre	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES DEMANDEES	Appréciation et mention	Caractéristiques proposées
<b>1-MOTEUR</b>				
1-1	Moteur Diesel 4 temps	Allumage compression par	Éliminatoire	
1-2	Nombre de cylindres	04 en ligne		
1-3	Cylindrée en cm3	2750 au moins	Éliminatoire	
1-4	Puissance	150 kw au moins à 3400tr/mn au plus	Éliminatoire	
1-5	Couple	450 Nm au moins à 2800 tr/mn au plus	Éliminatoire	
<b>2- SYSTEME D'ALIMENTATION</b>				
2-1	Injection de gas-oil	Injection directe		
2-2	Capacité du réservoir	80 litres + 60 litres au moins		
<b>3- BOITE DE VITESSES</b>				
3-1	Boîte de vitesse	automatique		
<b>4- DIRECTION ASSISTEE</b>				
4-1	Rayon de braquage	6,0 mètres au plus	Eliminatoire	
4-2	Colonne de direction	Inclinable		
<b>5- SUSPENSION</b>				
5-1	Avant	Double triangle		
5-2	Arrière	Amortisseurs ressorts hélicoïdaux		
<b>6- FREINAGE</b>				
6-1	Système de freinage	Système de freinage ABS et Assistance au Freinage d'Urgence (AFU).		
6-2	Avant	Disques ventilés		
6-3	Arrière	Disques ventilés		
<b>7- CHASSIS</b>				
7-1	Longueur totale	5 000 mm au moins		
7-2	Largeur hors totale	1 800 mm au moins		
7-3	Hauteur hors totale	1 890 mm au moins		
7-4	Empattement	2 750 mm au moins		
7-5	Portes	05 portes		
7-6	places	07 places assises avec siège du conducteur séparé.		
7-7	Garde au sol	210 mm au moins.	Eliminatoire	
7-8	Poids à vide (kg)	2 400 au moins		

Cellule de Contrôle des Marchés Publics / UAC  
**BON A LANCER**


  
 REPUBLIQUE DU BENIN  
**TIMBRE FISCAL**  
 600 FRANCS  
 N° 001519317 9  
 REPUBLIQUE DU BENIN  
**TIMBRE FISCAL**  
 600 FRANCS  
 N° 001519322 3

 102

Section III : Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses Techniques, Plans, Inspections et Essai

N° d'ordre	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES DEMANDEES	Appréciation et mention	Caractéristiques proposées
7-9	Poids total autorisé en charge (kg)	2 950 au moins		
<b>8- PNEUMATIQUES AVANT ET ARRIERE</b>				
8-1-	Dimension	265/65 R17 au moins		
8-2	Pneu secours	1 exigé avec fixations de sécurité		
<b>9- TABLEAU DE BORD</b>				
9-1	-	Ecran multifonction à affichage digital des indicateurs		
9-2	Klaxon de route	A dépression	Eliminatoire	
9-3	-	Rétroviseurs réglables (Intérieur et extérieur)		
9-4	-	Commande essuie-glace + jet d'eau		
<b>10- CONDITIONNEMENT INTERIEUR</b>				
10-1	Climatisation	Air conditionné	Eliminatoire	
10-2	-	Ventilation		
10-3	-	Chauffage et désembueur		
<b>11- ECLAIRAGE</b>				
11-1	Eclairage (Int. Et Ext.)	Conforme au code de la route en République du Bénin		
<b>12- RADIO+AUDIO</b>				
12-1	-	Radio avec stéréo, AM, FM + lecteur CD + Port USB + CAMERA.	Eliminatoire	
<b>13- RESERVOIR</b>				
13-1	-	Réservoir avec fermeture de sécurité	Eliminatoire	
<b>14- SECURITE</b>				
14-1	ouverture et fermeture centralisées des portes	(pour l'ensemble)	Eliminatoire	
14-2	Protection avant	Bouclier en acier robuste		
<b>15- VITRAGE</b>				
15-1	-	Pare-brise feuilletée double		
15-2	Mécanisme de relevage des vitres portières	électrique avant et arrière	Eliminatoire	
<b>16- EQUIPEMENTS</b>				

Cellule de Contrôle des Marchés Publics / UAC  
**BON A LANCER**

DE L'ENREGISTREMENT  
 BUREAU DE  
 CENTRE

REPUBLIQUE DU BENIN  
**TIMBRE FISCAL**  
 600 FRANCS  
 N° 001519316 2

REPUBLIQUE DU BENIN  
**TIMBRE FISCAL**  
 600 FRANCS  
 N° 001519321 6

Acquisition de véhicules à quatre roues pour les sorties pédagogiques au profit du CoE-EIE

103

Section III : Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses Techniques, Plans, Inspections et Essai

N° d'ordre	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES DEMANDEES	Appréciation et mention	Caractéristiques proposées
16-1	-	Tapis au sol		
16-2	-	Phares et antibrouillard		
16-3	-	Volant réglable en hauteur		
16-4	-	Appui-tête		
16-5	-	Ceintures de sécurité		
16-6	-	Rétroviseurs extérieurs Réglables électriques		
16-7	-	Cric, démonte roues, manivelle de cric, trousseau de clés, Extincteur, Triangle de signalisation, roues de secours et boîte à pharmacie		
16-8	Airbags	double Airbags conducteur passagers moins		
16-9-	-	Gardes boues AV/AR		
16-10	-	Alerte sonore ceinture et porte mal fermée		
16-11	-	Manuel d'entretien, manuel technique de réparation et manuel de pièces de rechange en français		

Cellule de Contrôle des Marchés Publics / UAC  
**BON A LANCER**

**Lot 2 : acquisition d'un minibus climatisé de 30 places pour les sorties pédagogiques au profit du CoE-EIE**

No	Désignation	Description détaillée de l'article	Appréciation et mention	Spécifications proposées
1.	MOTEUR A ALLUMAGE PAR COMPRESSION (DIESEL)	Nombre de cylindres : 4 - 6 cylindres en ligne, soupapes en tête	Eliminatoire	
2.		Cylindrée : 3900 cm³ au moins	Eliminatoire	
3.		Puissance maximale : 120 kw au moins à 3200 tr/mn au plus	Eliminatoire	
4.		Couple maximal : 284 Nm au moins à 2000 tr/mn au plus	Eliminatoire	
5.	SYSTEME D'ALIMENTATION	Boîte de vitesses mécaniques à 5 rapports avant et 1 rapport arrière		
6.		Pompe à injection directe		
7.	DIMENSIONS	Longueur hors tout : 6990 mm au moins		
8.		Largeur hors tout : 2000 mm au moins		

Acquisition de véhicules à quatre roues pour les sorties pédagogiques au profit du CoE-EIE

104

Section III : Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses Techniques, Plans,  
Inspections et Essai

9.		Hauteur hors tout : 2600 mm au moins	
10.		Empattement : 3690 mm au moins	
11.		Garde au sol : 190 mm au moins	Eliminatoire
12.		Capacité du réservoir : 90 Litres au moins	Eliminatoire
13.		Nombre de places : 30 places	Eliminatoire
14.	FREINS	Avant : Disques ventilés	
15.		Arrière : Disques dans tambours	
16.	SUSPENSION	Suspension avant : Suspension de type semi elliptique, avec barre antiroulis, amortisseur de type télescopique	
17.		Suspension arrière : Suspension de type semi elliptique, avec barre antiroulis, amortisseur de type télescopique	
18.	DIRECTION	Direction : assistée	
19.		Rayon de braquage : 7,4 m au plus	Eliminatoire
20.	EQUIPEMENTS	Air conditionné (alimentation AV et AR)	
21.		Radio FM + CD	
22.		Portières latérales à 2 battants	Eliminatoire
23.		Accessoires : cric, roue de secours, clé de roue, triangle de pré signalisation, extincteur, trousse à outils, boîte à pharmacie, manuel d'utilisation, etc.	
24.		Siège en tissu à dossier haut.	
25.		Lampes pour intérieur	
26.		Compartiment bagages	
27.		Projecteurs antibrouillard	
28.		Essuie-glace de pare-brise à 02 vitesses, intermittent.	

Cellule de Contrôle des  
Marchés Publics / UAC  
**BON A LANCER**



Acquisition de véhicules à quatre roues pour les sorties pédagogiques au profit du CoE-EIE

105 *[Signature]*



# LAND CRUISER PRADO



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	3.0L TX 5- Manual 4x4	3.0L TX-L 5- Manual 4x4	2.8L TX-L 6- Manual 4x4	2.8L TX-L 6-Auto 4x4	2.8L TX-L 6-Auto 4x4
Code constructeur	LJ150L-GKMEE L0	LJ150L-GKMEE L1	GDJ150L-GKFEY G1	GDJ150L-GKTEY G2	GDJ150L-GKTEY G3
<b>MOTEUR</b>					
Nombre de cylindres	4	4	4	4	4
Couple maxi Nm/(tr/min)	197/2400	197/2400	420/1400-3400	500/1600-2800	500/1600-2800
Puissance maxi (kW) à tr/mn	70/4000	70/4000	150/3400	150/3000-3400	150/3000-3400
Puissance maxi (ch) à tr/mn	95/4000	95/4000	204/3400	204/3000-3400	204/3000-3400
Type de moteur	En ligne				
Carburant	Diesel	Diesel	Diesel	Diesel	Diesel
Cylindrée (cm3)	2986	2986	2755	2755	2755
<b>CARROSSERIE</b>					
Nombre de portes	5 portes	5 portes	5 portes	5 portes	5 portes
<b>DIMENSIONS</b>					
Dimensions (Lxlxh) en mm	5010 x 1885 x 1845	5010 x 1885 x 1845	5010 x 1885 x 1890	5010 x 1885 x 1890	4840 x 1885 x 1890
Empattement (mm)	2790	2790	2790	2790	2790
Garde au sol (mm)	215	215	215	215	215
Rayon de braquage (m)	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8
Angle d'attaque (degrés)	32	31	31	31	31
Angle de sortie (degrés)	25	25	25	25	25
<b>TRANSMISSION</b>					
Transmission	4x4 permanent				
Boîte de vitesses	Manuelle	Manuelle	Manuelle	Automatique	Automatique
Différentiel Arrière	Avec blocage mécanique				
Différentiel Central	A glissement limité				
<b>POIDS/CAPACITES</b>					
Nombre de places	7	7	7	7	7
Poids total autorisé en charge (kg)	2990	2990	2990	2990	2990
Poids à vide (kg)	2335	2335	2410	2420	2420
Capacité réservoir carburant (L)	87	87	87	87	87
Volume réservoir carburant secondaire (L)	63	63	63	63	-
<b>FREINS</b>					
Frein arrière	Disques ventilés				
Frein avant	Disques ventilés				
<b>SUSPENSIONS</b>					
Suspensions arrière	Amortisseurs avec ressorts hélicoïdaux				
Suspensions avant	Double triangle				
<b>PNEUS</b>					
Dimension pneu	265/65 R17				



# LAND CRUISER PRADO

EXTERIEUR	3.0L TX 5- Manual 4x4	3.0L TX-L 5- Manual 4x4	2.8L TX-L 6- Manual 4x4	2.8L TX-L 6-Auto 4x4	2.8L TX-L 6-Auto 4x4
Jantes	Alu	Alu	Alu	Alu	Alu
Rétroviseurs extérieurs rabattables	Electriques	Electriques	Electriques	Electriques	Electriques
Rétroviseurs extérieurs réglables	Electriques	Electriques	Electriques	Electriques	Electriques
Pare chocs AV/ARR	Ton caisse	Ton caisse	Ton caisse	Ton caisse	Ton caisse
Calandre	Noire	Chrome	Chrome	Chrome	Chrome
Becquet	Arrière	Arrière	Arrière	Arrière	Arrière
Barres de toit	-	✓	✓	✓	✓
Marchepieds	-	Marche pieds lateral	Marche pieds lateral	Marche pieds lateral	Marche pieds lateral
INTERIEUR & CONFORT	3.0L TX 5- Manual 4x4	3.0L TX-L 5- Manual 4x4	2.8L TX-L 6- Manual 4x4	2.8L TX-L 6-Auto 4x4	2.8L TX-L 6-Auto 4x4
Sellerie et Garnissage	Tissu	Tissu	Tissu	Tissu	Tissu
Assise 2ème rangée	Rabattable 40/60	Rabattable 40/60	Rabattable 40/60	Rabattable 40/60	Rabattable 40/60
Assise 3ème rangée	Rabattable	Rabattable	Rabattable	Rabattable	Rabattable
Siège conducteur réglable	En hauteur et en profondeur	En hauteur et en profondeur	En hauteur et en profondeur	En hauteur et en profondeur	En hauteur et en profondeur
Support lombaire	✓	✓	✓	✓	✓
Direction assistée	✓	✓	✓	✓	✓
Volant réglable	En hauteur et en profondeur	En hauteur et en profondeur	En hauteur et en profondeur	En hauteur et en profondeur	En hauteur et en profondeur
Volant	Uréthane	Cuir	Cuir	Cuir	Cuir
Commandes radio au volant	✓	✓	✓	✓	✓
Radio	Radio CD / MP3	Radio CD / MP3	Radio MP3	Radio MP3	Radio MP3
Ecran tactile	-	-	9 pouces	9 pouces	9 pouces
Haut-parleurs	6	6	9	9	9
Connectique	Bluetooth , USB , Auxiliaire	Bluetooth , USB , Auxiliaire	Bluetooth , USB , Apple CarPlay , Android Auto	USB , Bluetooth , Apple CarPlay , Android Auto	USB , Bluetooth , Apple CarPlay , Android Auto
Prise 12V	-	2	2	2	2
Accoudoir central	Avant , Arrière	Avant , Arrière	Avant , Arrière	Avant , Arrière	Avant , Arrière
Boîte à gants verrouillable	✓	✓	✓	✓	✓
Climatisation	Manuelle	Manuelle	Automatique	Automatique bi-zone	Automatique bi-zone
Vitres électriques	Arrière , Avant	Arrière , Avant	Arrière , Avant	Arrière , Avant	Arrière , Avant
Levier de vitesse et frein à main	Urethane	Cuir	Cuir	Cuir	Cuir
Push & start system	-	-	✓	✓	✓
Smart keys	-	-	✓	✓	✓
Caméra	-	-	Arrière	Arrière	Arrière
Accès mains libres	-	-	-	✓	✓
Fermeture centralisée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SECURITE PASSIVE	3.0L TX 5- Manual 4x4	3.0L TX-L 5- Manual 4x4	2.8L TX-L 6- Manual 4x4	2.8L TX-L 6-Auto 4x4	2.8L TX-L 6-Auto 4x4
Airbags	Passager , Conducteur	Passager , Conducteur	Passager , Conducteur	Passager , Conducteur	Passager , Conducteur
Ceintures de sécurité avant	2 x 3 points + 1 x 2 points	2 x 3 points	2 x 3 points	2 x 3 points	2 x 3 points
Ceintures de sécurité 2ème rangée	3 x 3 points	3 x 3 points	3 x 3 points	3 x 3 points	3 x 3 points
Ceintures de sécurité 3ème rangée	3 x 3 points	2 x 3 points	2 x 3 points	2 x 3 points	2 x 3 points
Appui-têtes	Arrière , Avant , 2ème rangée	Avant , 2ème rangée , 3ème rangée	Avant , 2ème rangée , 3ème rangée	Avant , 2ème rangée , 3ème rangée	Avant , 2ème rangée , 3ème rangée
Extincteur	✓	✓	✓	✓	✓
Roue de secours	Alliage	Alliage	Alliage	Alliage	Alliage
Nombre roue de secours	1	1	1	1	1
Emplacement roues de secours	Sur le volet de coffre	Sur le volet de coffre	Sur le volet de coffre	Sur le volet de coffre	Sous le véhicule
SECURITE ACTIVE	3.0L TX 5- Manual 4x4	3.0L TX-L 5- Manual 4x4	2.8L TX-L 6- Manual 4x4	2.8L TX-L 6-Auto 4x4	2.8L TX-L 6-Auto 4x4
Anti démarrage électronique	✓	✓	✓	✓	✓
Alerte sonore ceinture	✓	✓	✓	✓	✓
Phares	Halogène	Halogène	Halogène	Halogène	Halogène
3ème feu stop	✓	✓	✓	✓	✓
Projecteurs antibrouillard	-	-	-	Avant	Avant

CFAO se réserve le droit de modifier tout détail des caractéristiques techniques et équipements sans préavis.  
Photos non contractuelles.





# LAND CRUISER PRADO

Contrôle de trajectoire	-	-	VSC	VSC	VSC
Aide au démarrage en côte	-	-	-	✓	✓
Contrôle d'adhérence en descente	-	-	-	✓	✓
ABS	✓	✓	✓	✓	✓
Système de contrôle anti-louvoiement (TSC)	-	-	✓	✓	✓
Désembuage	Lunette arrière				



FICHE DE VERIFICATION TECHNIQUE

DATE : 29 MAR 2022 TELEPHONE

NOM : C. O. E. - E. L. E.

ADRESSE :

IMMATRICULATION : BZ 8439 25

MARQUE : TOYOTA

TYPE :

SERIE : 2667

DATE DE 1<sup>ère</sup> MISE EN CIRC. EN R.B :

CARROSSERIE - CABINE		DIRECTION - PNEUS	
1	Tôlerie	Jeu de volant	26
2	Pare-Chocs	Timonerie de Direction	27
3	Pornières	Pneus - Roues	28
4	Capot- batterie	Parallélisme	29
5	Vitrage	Amortisseurs	30
6	Rétroviseur (s)	DESSOUS DU VEHICULE	
7	Essuie-glace	Canalisation - freins	31
8	Klaxon	Alimentation Carburant	32
9	Banquettes	Echappement	33
10	Pare-soleil	Appuis-bri	34
11	Indicateur de vitesse	Etanchéité de	35
12	Ceinture de Sécurité	Suspension	36
ECLAIRAGE		FREINAGE	
14	Phares-code	Course de la pédale	37
15	Phares-rotat	Freins roues avant	38
16	Feux de freinage	Freins roues arrière	39
17	Feux de position	Freins à main	40
18	Feux de direction	DIVERS	
19	Feux de recul	Extincteur	41
20	Classification	Pneu secours	42
21	Tit	Triangle	43
22	Pris	Trousse médicale	44
23	Plaque		45
24	Phares		
25	LE DE GAZ		
	ement (Co)		

VERDICT:

CONFORME 46 AVIS 48 HEURES 47 REMISE 48

LIVRE DE BORD RETENU AU CNSR 49

Véhicule réverifié et trouvé conforme de ..... Voir conditions au verso

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

CONTRAT N° 1716 /MEF/MESRS/UAC/EPAC/CoE-EIE/SPM DU .....22.....11...../2024

<b>STRUCTURE</b>	COLLEGE OF ENGINEERING-ENERGIE, INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT (CoE-EIE)
------------------	--

**OBJET DU MARCHÉ** : Acquisition d'un mini bus pour les sorties pédagogiques, les supervisions, les visites d'entreprises et la coordination du CoE-EIE (Poursuite)

<b>TITULAIRE</b>	CFAO MOTORS BENIN SA Adresse : Védoko, Route de Lomé, ILOT 40,01BP 147. Cotonou Bénin Téléphone : (+229) 21 38 05 62 E-mail : ctchiboza@cfao.com
------------------	---

RESERVÉ A L'AUTORITÉ CONTRACTANTE		RÉSERVÉ À LA DNCMP	
DATE DE PUBLICATION AVIS	...../...../2024	DATE D'APPROBATION	
DATE D'OUVERTURE	...../...../2024	DATE DE NOTIFICATION	
DATE D'ATTRIBUTION			
DÉLAI D'EXECUTION	Quatre-vingt-dix (90) jours		

<b>FINANCEMENT</b>	INTERIEUR	<input type="text"/>	<input type="text"/> %
	EMPRUNT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/> 100 %
	AUTONOME	<input type="text"/>	<input type="text"/> %
	DON	<input type="text"/>	<input type="text"/> %

<b>RÉFÉRENCE SIGMAP</b>	F_CoE-EIE_88613
-------------------------	-----------------

<b>MONTANT DU MARCHÉ</b>	HT	49 750 000 F.CFA
--------------------------	----	------------------

<b>TYPE DE MARCHÉ</b>	FOURNITURES	<input checked="" type="checkbox"/>
	TRAVAUX	<input type="checkbox"/>
	PRESTATIONS DE SERVICES	<input type="checkbox"/>
	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	<input type="checkbox"/>

<b>PROCÉDURE DE PASSATION</b>	AOO	<input type="checkbox"/>
	AOR	<input type="checkbox"/>
	GRÉ À GRÉ	<input type="checkbox"/>
	AMI	<input type="checkbox"/>
	SOLLICITATION DE PRIX	<input checked="" type="checkbox"/>
	CONSULTATION DE PRESTATAIRES	<input type="checkbox"/>

AUTORISATION DE PROGRAMME						AUTRES
CREDIT DE PAIEMENT	IMPUTATIONS	MONTANT TRÉSOR	MONTANT DON	MONTANT EMPRUNT	MONTANT AUTONOME	
2024	6242466227			49 750 000 F.CFA HT		



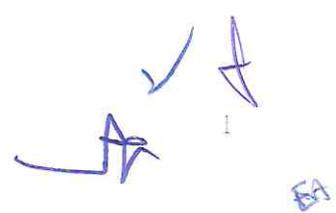
M  
A  
R  
C  
H  
É  
S  
P  
U  
B  
L  
I  
C  
S

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

MARCHE

FOURNITURE  
(SOLLICITATION DE PRIX)

Marché à rémunération à prix unitaire



CONTRAT N° \_\_\_\_\_ / [insérer le numéro du Contrat auprès du Maître d'ouvrage]

MARCHE N° 005-2023/MESRS/UAC/EPAC/CoE-EIE/SPM DU 14 novembre 2023

**Objet :** Acquisition d'un mini bus pour les sorties pédagogiques, les supervisions, les visites d'entreprises et la coordination du CoE-EIE (Poursuite)

**Attributaire :** CFAO MOTORS BENIN SA

Adresse : Vèdoko, Route de Lomé, ILOT 40,01BP 147, Cotonou Bénin

Tél. : (+229) 21 38 05 62

E-mail : ctchibozo@cfao.com

**Montant du Marché :** quarante-neuf millions sept cent cinquante mille (49 750 000) francs CFA, hors taxes.

**Délai d'exécution :** quatre-vingt-dix (90) jours

**Financement/Ressources** Banque Mondiale (BM) & Agence Française de Développement (AFD)

**Imputation budgétaire :** 6242466227 (Gestion : 2024)

**Référence PPM** : F\_CoE-EIE\_88613 (PPM 2024, version n° 1 du 06 mars 2024)

**Signé par l'attributaire le :** ...../...../2024

**Approuvé le :** ...../...../2024

**Notifié le :** ...../...../2024 par lettre n° .....-2024/UAC/INE/C2EA/SPM du ...../...../2024

Handwritten signatures and a checkmark in blue ink, with the number 2 written below them.

CONTRAT N° \_\_\_\_\_/MEF/MESRS/UAC/EPAC/CoE-EIE/SPM du ...../ ...../2024

MARCHE N° 005-2023/MESRS/UAC/EPAC/CoE-EIE/SPM du 14 novembre 2023

**Objet :** Acquisition d'un mini bus pour les sorties pédagogiques, les supervisions, les visites d'entreprises et la coordination du CoE-EIE (Poursuite)

**Attributaire :** CFAO MOTORS BENIN SA

**Adresse :** Ilot 40 route de Lomé, face Akossombo, quartier Akossombo/vèdoko, 01BP 147, Cotonou Benin.

**Tél. :** (+229) 21 38 05 62

**E-mail :** ctchibozo@cfao.com

**Montant du Marché :** quarante-neuf millions sept cent cinquante mille (49 750 000) francs CFA, hors taxes.

**Délai d'exécution :** quatre-vingt-dix (90) jours

**Financement/Ressources** Banque Mondiale (BM) & Agence Française de Développement (AFD)

**Imputation budgétaire :** 6242466227 (Gestion : 2024)

**Référence PPM** : F\_CoE-EIE\_88613 (PPM 2024, version n° 1 du 06 mars 2024)

**Signé par l'attributaire le :** ...../...../2024

**Approuvé le :** ...../...../2024

**Notifié le :** ...../...../2024 par lettre n° .....-2024/UAC/INE/C2EA/SPM du ...../...../2024

MARCHÉ N° \_\_\_\_\_

## ENTRE

Le College of Engineering-Energie, Infrastructure de transport et Environnement (CoE-EIE), de l'Université d'Abomey-Calavi, ci-après désigné comme « l'Autorité contractante », représentée par le Professeur Guy Alain ALITONOU, Téléphone : (+229) 97 09 49 68, Email : alitonouguy@gmail.com, le Coordonnateur du projet d'une part,

## ET

CFA MOTORS BENIN SA inscrit au registre de commerce sous le n° RCCM RB/COT/07B 437 du 08/07/1971 – faisant éléction de domicile à - Ilot 40 route de Lomé, face Akossombo, quartier Akossombo/vèdoko, 01BP 147, Cotonou ; Benin., téléphone : (+229) 21 38 05 62, Email : ctchiboza@cfao.com, désigné ci-après, selon les cas, par les termes « le fournisseur », représenté aux présentes par Etienne AUDEOUD d'autre part.

## IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

### Article 1 - Objet du marché

Le présent marché a pour objet la livraison d'un mini bus pour les sorties pédagogiques, les supervisions, les visites d'entreprises et la coordination du CoE-EIE par le fournisseur pour le compte de l'Autorité contractante conformément aux dispositions des documents contractuels.

Les détails de cette fourniture se présente comme suit :

Un (01) Mini bus, TOYOTA HZB70L-ZGMSS A3

Il a été passé par la procédure de Sollicitation de Prix (Demande de Renseignement et de Prix) prévue à l'article 5 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et le décret n°2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de Sollicitation de prix.

### Article 2- Pièces contractuelles du marché par ordre de préséance

Les pièces contractuelles qui constituent le présent marché prévalent les unes sur les autres dans l'ordre suivant en cas de contradiction entre elles :

- 1) le présent marché ;
- 2) l'Acte d'Engagement ;
- 3) la notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
- 4) la lettre de soumission;
- 5) le bordereau des prix unitaires ;
- 6) le bordereau des prix des fournitures;
- 7) la liste des fournitures et calendrier de livraison ;
- 8) le bordereau des prix et calendrier de réalisation des services connexes ;
- 9) les fiches techniques des matériels délivrés par le fabricant ;
- 10) la description technique des fournitures proposées ;
- 11) L'autorisation du fabricant ;
- 12) la note de services après-vente et d'assistance technique ;
- 13) la note de garantie technique et commerciale ;
- 14) le Relevé d'identité bancaire (RIB) ;



- 15) L'engagement du soumissionnaire à respecter le Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin ;
- 16) la déclaration de l'Autorité contractante relative au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin ;
- 17) le procès-verbal de la CCMP entérinant les résultats d'évaluation des offres et d'attribution provisoire du marché ;
- 18) le procès-verbal de la CCMP pour l'examen juridique et technique du projet de contrat ;
- 19) L'ordre de service de commencer la livraison
- 20) les pièces administratives en cours de validité : Attestation de non faillite, Attestation des IMPOTS, Attestation de l'Identifiant Fiscal Unique, Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, Attestation de non exclusion de la commande publique, Formulaire de Divulgarion des Bénéficiaires effectifs).

### Article 3 - Montant du marché et modalités de sa détermination

Le montant du présent marché est arrêté à la somme de **quarante-neuf millions sept cent cinquante mille (49 750 000) francs CFA, hors taxes (HT)**. Le présent marché est un marché à prix à prix unitaire.

### Article 4-Délai d'exécution

Le délai d'exécution du présent marché est de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison des fournitures prévues au contrat.

### Article 5 - Monnaie et mode de paiement

Les règlements au profit du fournisseur au titre du présent marché se feront en FCFA par crédit du compte n°110119604001 ouvert au nom de l'entreprise **CFAO MOTORS BENIN SA** à l'ECOBANK au Bénin.

Les paiements des acomptes devront être effectués dans un délai de soixante (60) jours calendaires à compter du jour de la réception par l'Autorité contractante de la déclaration de créance.

### Article 6 – Avances

Il sera accordé au fournisseur, sur sa demande dans un délai n'excédant pas deux (2) mois, à compter de la notification de l'approbation du marché et sans justification de débours de sa part une avance forfaitaire d'un montant de 30% du montant initial du marché.

Cette avance devra être couverte à 100% par une garantie bancaire à première demande ou un cautionnement en conformité avec les dispositions du traité de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et de son acte uniforme portant organisation des suretés.

Toutefois, les micro, petites et moyennes entreprises sont dispensées de l'obligation de constitution de garantie pour les avances ne dépassant pas 20% du montant des marchés dont elles sont attributaires.

Le remboursement de cette avance est effectué lors du règlement du marché.



4

*(Handwritten signature and checkmark)*

Acquisition d'un mini bus pour les sorties pédagogiques, les supervisions, les visites d'entreprises et la coordination du CoE-EIE (Poursuite)

En cas d'acompte, le remboursée de cette avance est effectué par précompte sur les acomptes et éventuellement sur le solde dû au fournisseur.

La totalité de l'avance doit être remboursée au plus tard dès le moment où la valeur en prix de base des fournitures réalisées atteint 70% du montant du marché.

#### Article 7- Acomptes

Des acomptes seront payés au fournisseur au fur et à mesure de la livraison des fournitures prévues au contrat conformément à l'article 112 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

Le règlement des acomptes sera effectué comme suit :

**Le paiement d'un montant de quarante-neuf millions sept cent cinquante mille (49 750 000) francs CFA hors taxes sera effectué après la livraison et la réception provisoire du véhicule.**

#### Article 8 - Révision des prix

Les prix du marché sont fermes et non révisables.

#### Article 9- Informations sur le nantissement

Le nantissement éventuel du présent marché doit être opéré conformément aux conditions fixées par les articles 103 et 104 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

Les formalités de publicité prévues par la réglementation nationale en vigueur sur le nantissement des marchés et par les articles 110 et suivants relatifs au nantissement de l'Acte uniforme OHADA sur le droit des sûretés doivent, en tout état de cause, être respectées.

#### Article 10 - Régime fiscal, parafiscal et douanier

Le présent marché est soumis au Régime des exonérations sur les marchés publics à financement extérieur (R-MAFEX) en République du Bénin.

Le titulaire est assujéti au paiement d'une redevance de régulation fixé au taux de 0,5% du montant hors taxes du marché conformément aux dispositions de l'article 99 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin à verser directement sur le compte épargne BJ6600100100000010425073 de l'ARMP ouvert au Trésor Public.

Il est également assujéti au paiement d'un montant équivalent à un pour cent (1%) du montant hors taxes du marché correspondant à l'acompte sur Impôt Assis sur les Bénéfices (AIB).

#### Article 11-Garantie de bonne exécution et retenue de garantie

##### Article 11.1-Garantie de bonne exécution

Conformément aux dispositions de l'article 91 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin qui fixe le montant maximal de la garantie de



bonne exécution à cinq pour cent (05 %) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants, le titulaire fournira une telle garantie d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (2 487 500) francs CFA, hors taxes.

La garantie de bonne exécution est libérée immédiatement à la hauteur de quatre-vingt-dix pour cent (90%) après la réception provisoire des fournitures. Le solde soit les dix pour cent (10%) de la garantie est libérée dès le prononcé de la réception définitive, conformément aux dispositions de l'article 91 de la Loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

## 11.2 Retenue de garantie

Une partie de chaque paiement peut être retenue par l'Autorité contractante au titre de « retenue de garantie » ; elle est de cinq pour cent (05%) du montant des paiements et est indiquée dans le dossier de demande de renseignements et de prix à l'article 95 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du fournisseur, par une garantie à première demande d'un montant égal à la totalité des sommes à retenir.

Le montant de la retenue de garantie est remboursé ou la garantie à première demande est libérée à l'expiration du délai de garantie. Toutefois, si des réserves ont été notifiées au titulaire du marché ou aux établissements ayant accordé leur garantie à première demande pendant le délai de garantie et si elles n'ont pas été levées avant l'expiration de ce délai, la retenue ou la garantie sont libérées un mois au plus tard après la date de leur levée.

## Article 12- Sous-traitance

Le fournisseur ne peut sous-traiter la livraison des fournitures prévus par le présent marché.

## Article 13- Conditions de réception des fournitures

Les fournitures livrées à l'issue de l'exécution de ce marché seront réceptionnées, en présence du Fournisseur, par une commission de réception composée de :

- le Coordonnateur du College of Engineering-Energie, Infrastructure de transport et Environnement (CoE-EIE) ou son représentant ;
- le Responsable Suivi-Évaluation du College of Engineering-Energie, Infrastructure de transport et Environnement (CoE-EIE) ;
- le Spécialiste en Passation des Marchés du College of Engineering-Energie, Infrastructure de transport et Environnement (CEA-IMPACT) ;
- le Responsable Financier du College of Engineering-Energie, Infrastructure de transport et Environnement (CEA-IMPACT) ;
- le Directeur Général du Matériel et de la Logistique (DGML/MEF) ou son représentant ;
- le Chef Service Matériel et Maintenance du Rectorat de l'Université d'Abomey-Calavi ou son représentant ;

Toute personne-ressource dont la compétence est jugée nécessaire par l'Autorité contractante.



6

Acquisition d'un mini bus pour les sorties pédagogiques, les supervisions, les visites d'entreprises et la coordination du CoE-EIE (Poursuite)

Les fournitures peuvent donner lieu à une triple réception, à savoir la réception partielle, provisoire et définitive.

Le marché peut fait l'objet d'une réception partielle lorsque l'autorité contractante décide d'utiliser des parties des fournitures faisant partie du marché au fur et à mesure de leur livraison ou requiert une livraison anticipée.

Toute prise de possession de parties des fournitures par l'Autorité contractante, doit être précédée d'une réception provisoire partielle. Toutefois, s'il y a urgence, la prise de possession peut intervenir antérieurement à la réception, sous réserve de l'établissement par l'Autorité contractante, d'un inventaire des fournitures en suspens, préalablement approuvé par les parties au contrat.

Dès que l'Autorité contractante, a pris possession d'une partie des fournitures, le titulaire n'est plus tenu de réparer les dommages autres que ceux résultant de vices ou de malfaçons liés aux fournitures.

Le marché peut faire l'objet d'une réception provisoire des prestations. Si le marché le prévoit, la réception peut être prononcée par tranche de prestations étant précisé que, dans ce cas, c'est la réception de la dernière tranche qui tiendra lieu de réception provisoire des fournitures.

La réception provisoire entraîne le transfert de la propriété et des risques au profit de l'autorité contractante et constitue le point de départ de l'obligation de garantie contractuelle.

Le marché peut faire l'objet d'une réception définitive des fournitures au terme du délai de garantie. Pendant cette période, le fournisseur est tenu à l'obligation de garantie contractuelle.

La réception définitive sera prononcée à l'expiration du délai de garantie par la commission de réception sus indiquée. La commission établira dans les meilleurs délais, un procès-verbal de réception définitive des prestations lorsqu'aucune réserve n'est émise. Le Coordonnateur en notifiera copie au prestataire.

En cas de réserves formulées, la commission établira dans les mêmes conditions un procès-verbal de non réception avec mention des réserves portées.

La réception définitive sera prononcée de plein droit à l'expiration du délai de garantie si l'Autorité contractante n'a pas notifié au titulaire des réserves sur les fournitures livrées.

Pour toute réception, le fournisseur avisera l'Autorité contractante, par écrit, de la date à laquelle il estime que les fournitures seront livrées.

Toute réception provisoire ou définitive doit être précédée d'une « pré-réception » dite réception technique effectuée par la personne chargée du contrôle technique.

La réception provisoire sera prononcée deux semaines au plus tard après la pré-réception.

#### Article 14 – Délai de garantie

Le fournisseur est tenu, durant un délai de garantie de trente-six mois (36) mois ou cent mille (100 000) kilomètres, à une obligation de réparation et de remplacement couvrant les conditions normales d'utilisation de l'ensemble des fournitures du marché.

Le délai de garantie court à compter de la date de réception provisoire.



## Article 15 – Pénalités

En cas de retard dans la livraison des fournitures, le fournisseur sera passible après une mise en demeure préalable de huit (08) jours calendaires, d'une pénalité par jour de retard fixé à 1/2000 IÈME du montant du marché.

Le cumul des pénalités de retard ne peut excéder 1,5% du montant du marché augmenté ou diminué de l'avenant

Les empêchements résultant de cas de force majeure exonèrent le titulaire des pénalités de retard.

## Article 16 – Délai de règlement

L'Autorité contractante est tenue de procéder au paiement des sommes dues dans un délai qui ne peut dépasser quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter du droit à paiement.

Les modalités de règlement du marché sont celles spécifiées dans le code des marchés publics.

Le défaut de règlement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration d'une mise en demeure de huit (08) jours calendaires jusqu'au jour du règlement.

Ces intérêts moratoires sont déterminés par rapport au taux légal annuellement fixé par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

## Article 17 - Résiliation du marché

Le présent marché peut faire l'objet d'une résiliation dans les cas suivants :

- soit à l'initiative du Coordonnateur du College of Engineering-Energie, Infrastructure de transport et Environnement (CoE-EIE) lorsque la réalisation du marché est devenue inutile ou inadaptée compte tenu des nécessités du service public ou en raison de la faute du titulaire du marché ;
- soit à l'initiative du titulaire du marché, pour défaut de paiement, à la suite d'une mise en demeure restée sans effet pendant trois (03) mois, ou par suite d'un ajournement dans les conditions prévues à l'article 109 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin ;
- soit à la suite d'un accord entre parties contractantes ou encore dans le cas prévu à l'article 100, 4ème tiret de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin ;
- soit lorsque le cumul des pénalités de retard excède le taux plafond fixé à l'article 15 ci-dessus cité. Dans ce cas, le marché est résilié de plein droit.

Le présent marché peut également être résilié lorsqu'un cas de force majeure en rend l'exécution impossible.

Sauf dans le cas de résiliation à l'initiative du titulaire, la résiliation est prononcée par l'autorité contractante, après avis de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.



Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature and the letter 'S'.

En dehors des cas où la résiliation est prononcée en vertu du 1<sup>er</sup> tiret du présent article, le titulaire du marché a droit à une indemnité de résiliation calculée forfaitairement sur la base des fournitures qui restent à être livrées. Ce pourcentage est fixé dans les cahiers des clauses administratives générales pour chaque catégorie de marché.

#### Article 18 – Règlement des litiges

Tout litige lié à l'exécution du présent marché fera d'abord l'objet d'un règlement amiable entre les parties.

Dans ce cadre, les parties peuvent soumettre leur litige ou différend à la conciliation de l'Autorité de régulation des marchés publics.

En cas d'échec du règlement amiable, les parties peuvent recourir à l'arbitrage ou aux juridictions administratives compétentes.

#### Article 19 – Soumission aux règlements

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent marché, il sera fait application des dispositions de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

#### Article 20- Approbation du marché

Le présent marché ne sera exécutoire qu'après son approbation par l'autorité compétente conformément aux articles 22 et 85 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

#### Article 21- Enregistrement du marché

Le marché doit être soumis aux formalités d'enregistrement prévues par la réglementation en vigueur avant tout commencement d'exécution.

#### Article 22 – Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du Marché est subordonnée à la réalisation des conditions suivantes :

- a) l'approbation des autorités compétentes ;
- b) son immatriculation et son authentification par l'organe de contrôle compétent ;
- c) son enregistrement au service des impôts ;
- d) sa notification à l'attributaire ;
- e) la mise en place du financement du Marché ;
- f) la mise en place des garanties et assurances à produire par l'entrepreneur si requise
- g) le versement de l'avance de démarrage si requis ;

Le présent marché entre en vigueur à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.



Handwritten signature and initials in blue ink.

Acquisition d'un mini bus pour les sorties pédagogiques, les supervisions, les visites d'entreprises et la coordination du CoE-EIE (Poursuite)

Le présent marché entre en vigueur dès sa notification au Titulaire ou à une date ultérieure mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.

L'entrée en vigueur marque le début des obligations juridiques.

Lu et approuvé par :

Cotonou, le 12/09/2024

Lu et accepté par :

Le Fournisseur,

M. Etienne AUDEOUD



Babatoundé Josué Constantin ATTERE

Abomey-Calavi, 13/09/2024

Lu et approuvé par :

Le Coordonnateur du Projet,

Professeur Guy Alain ALITONOU



Porto-Novo, le 13/09/2024

Vu et visé par :

L'Agent Comptable de

L'Université d'Abomey-Calavi

Oscar C. KEKEREQUE



Abomey-Calavi, le 17/09/2024

Lu et visé par :

Le Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics,

AKOWE SARE



Cotonou, le 20/11/2024  
Lu et visé par :  
Le Directeur Général de la Caisse Autonome de Gestion de la Dette,  
Hugues Oscar LOKOSSOU



Abomey-Calavi, le 22/11/2024

Lu et approuvé par :

Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi,

Félicien AVLESSI



Enregistré à Cotonou, le 23/12/2024

Fo 066 Case 245-60

Reçu deux cent quarante huit

mille sept cent cinquante

Red = 248 780





Le Ministre d'Etat

Cotonou, le 11 NOV 2024

N° 2983-0 /MEF/DC/SGM/DGML/DGCA/SET/DAEM/SP

## Autorisation d'acquisition de matériel roulant motorisé

- Références :**
- Lettre n° 126-2024/UAC/EPAC/CoE-EIE/SPM du 24 septembre 2024 ;
  - Note n° 2024/0870-C/MEF/DC/SGM/DGML/DGCA/SET/DAEM/SP du 21 octobre 2024.

Suite à la requête, objet de la lettre citée en référence et conformément à la lettre de notification de crédits n° 028-C/MEF/DC/SGM/DGB/DPPSB/SPSB du 04 janvier 2024, j'autorise le **College of Engineering-Energie, Infrastructure de transport et Environnement (CoE-EIE) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) à acquérir, à un prix compétitif, un (01) bus de trente (30) places.**

L'acquisition de ce matériel motorisé est prévue dans le plan de travail annuel, gestion 2024 du CoE-EIE et intervient dans le cadre du financement des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'Impact sur le développement. Elle permettra d'assurer le déplacement des cadres, chercheurs et doctorants de haut niveau de l'UAC pour des formations.

**La dépense relative à cette acquisition est financée par la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement.**

La procédure d'acquisition sera conduite suivant les exigences des deux bailleurs dont l'avis de non objection est joint au dossier.

Le règlement de la facture est subordonné à la production du procès-verbal de réception et du compte rendu de la mise en condition normale d'utilisation dudit véhicule.

**Le matériel roulant motorisé à acquérir, conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur au Bénin, doit être âgé de dix (10) mois au plus avec l'index du compteur à moins de cent (100) kilomètres à la date de livraison.**



Romuald WADAGNI  
Ministre d'Etat

# SONAEC

SOCIÉTÉ NOUVELLE D'AUTOMOBILE  
D'ÉQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.  
R.C. N° 14 586 - B  
IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'ÉQUIPEMENT  
CONCESSIONNAIRE NISSAN, RENAULT-TRUCKS, HYUNDAI, ET RENAULT  
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99  
E-Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810

Code de l'acheteur :	CT89292
Nom de l'acheteur :	UAC /COE-EIE
Référence :	C N°6012-2021/UAC
Catégorie comptable :	HT/HD
IFU de l'acheteur :	4202112544221
Tél. de l'acheteur :	97094968
RCCM :	
Adresse :	ABOMEY -CALAVI

## Facture de vente

Depot  
ENTREPOT FICTIF VENDEUR -----

POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN VEHICULE

### Informations supplémentaires

CHASSIS : KMJHG17CPNC500840	MOTEUR : D4DCNJ700755
IMMATRICULATION : CA 8657 RB	
CONTRAT DE MARCHÉ N°6012-2021/UAC/AC/CCMP/CoE-EIE/SPM du 24/12/21	

NUMERO	DATE	REFERENCE	REFERENCE D'ORIGINE
FDC00143	14/09/2022	C N°6012-2021/UAC	

Reference	Designation	Qty.	P.U. Net TTC	Total Net TTC	Taxe Spec	TVA	AIB
BUS_HYUNDAI_CO UNTY	BUS HYUNDAI COUNTY 4X2 30 PLACES DIESEL 04 CYLINDRES (A)	1	40 500 000	40 500 000			

Pr le depot

**SO.N.A.E.C.**  
DEPARTEMENT  
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT

Total HT Brut	40 500 000
Remise	0
Total HT Net	40 500 000
Total TTC	40 500 000
Aib	0
Montant Total (HT/HD)	40 500 000
Acompte	0
Net A Payer	40 500 000

*Pour acquit  
Cotonou le 14/09/2022  
[Signature]  
COTE N° 1015697  
EXP. le 24/09/2022*

Arrêté la présente facture à la somme  
hors taxe hors douane de : quarante millions cinq cents mille cfa.



Code MECeF/DGI  
L6NE-HTLG-67W7-MUER-UTPI-LPOE  
MECeF NIM : ED04000102  
MECeF Compteurs : 21387/22211 FV  
MECeF Heure : 15/09/202208:51:39

PENALITES ENCLUSES EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT  
NOTES FACTURES SONT PAYABLES A 30 JOURS DATE DE FACTURATION  
LE NON RESPECT DE L'ECHÉANCE, DONNE DROIT A LA SONAEC A DES PENALITES DE 1% PAR  
JOUR DE RETARD CALCULEES SUR LES SOMMES EXIGIBLES ET NON PAYEES A NORME DATE  
SUR LA PERIODE ALLANT DE LA DATE D'EXIGIBILITE JUSQU'A LA RECEPTION DES FONDS PAR  
LA SONAEC ET ENTRAINEERA LA PENALITE DU COPRTE CLIENT  
TOUTE PIECE LIBREE RESTE LA PROPRIETE DE LA SONAEC JUSQU'AU REGLEMENT INTEGRAL DE  
DE LA FACTURE  
TOUTE PIECE VENDUE NE SERA NI REMISE NI ECHANGEE. CES PIECES ETANT IMPORTÉES,  
LEURS PRIX SONT SENSIBLES A DE HAUSSEMENT EN FONCTION DU COURS OFFICIEL  
EURO/CFR LE JOUR DE PAIEMENT (taux = 855,957 FCFA)